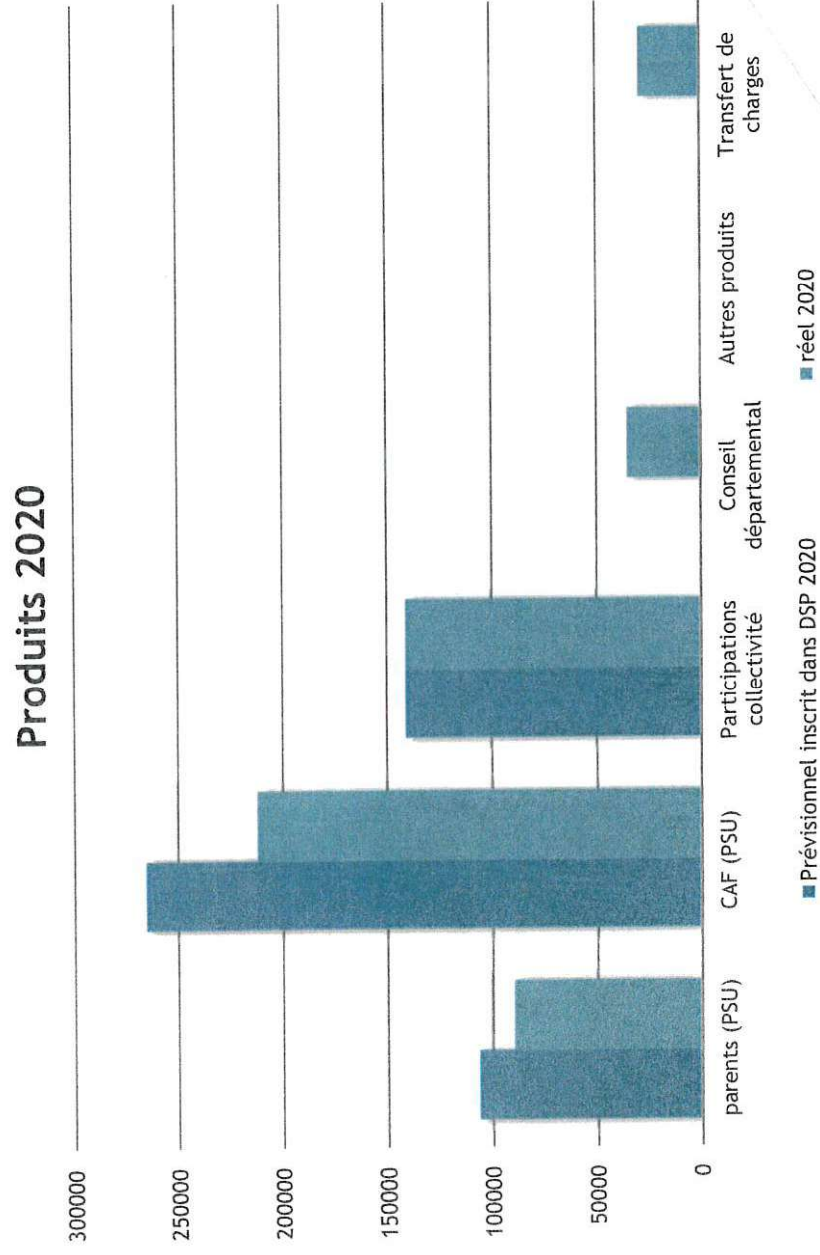
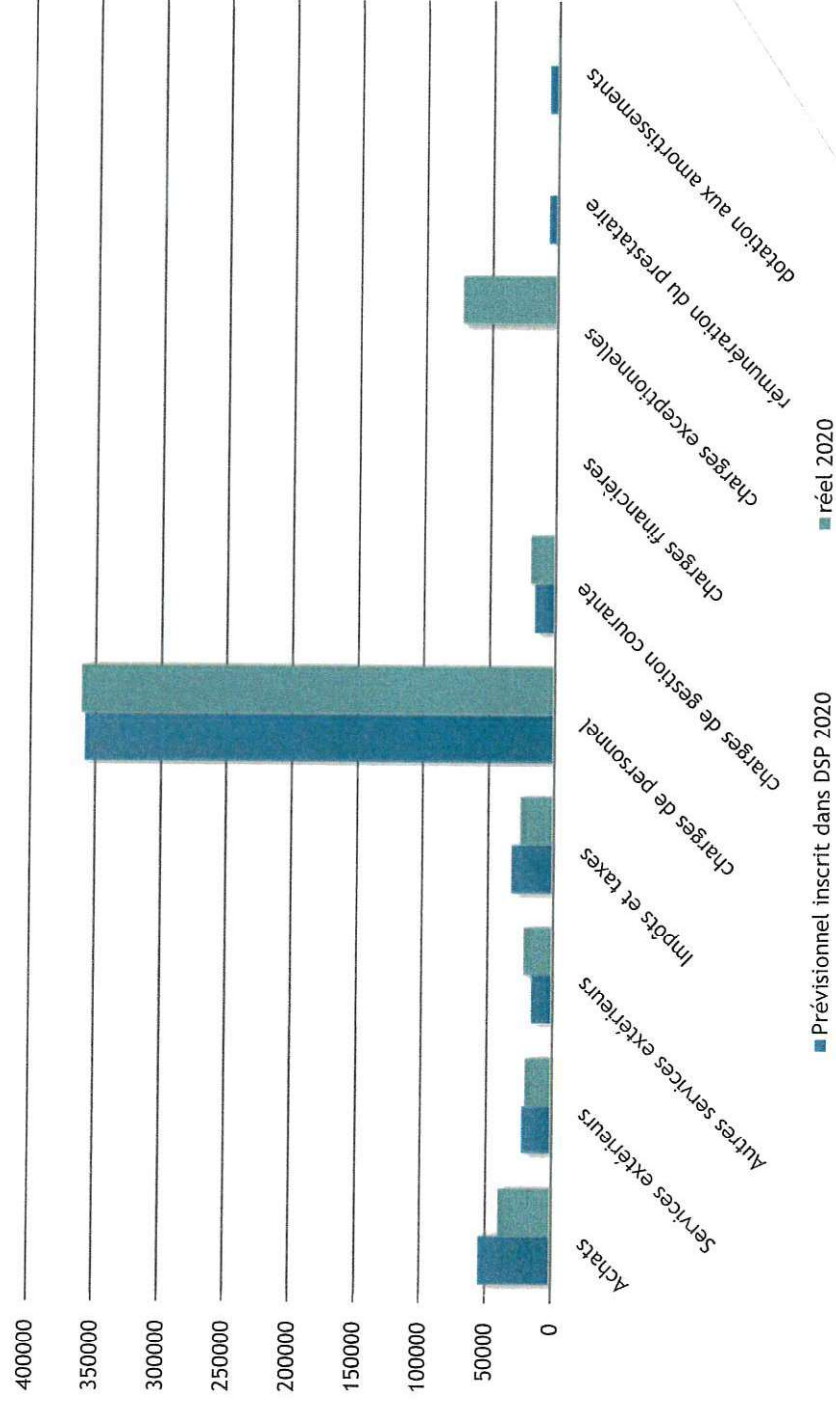


Comparatif résultats de l'exercice / Prévisionnel DSP 2020



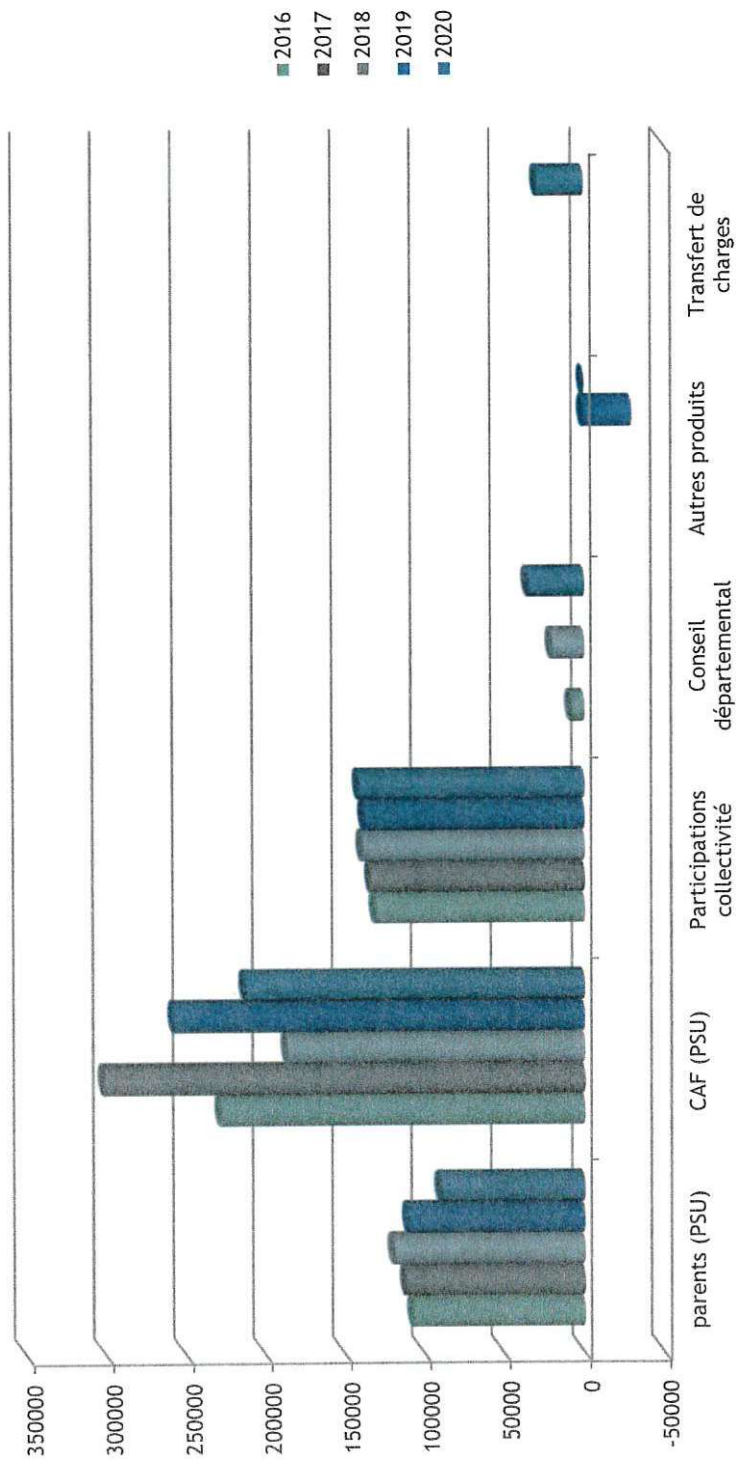
Comparatif résultats de l'exercice / Prévisionnel DSP 2020

Charges 2020



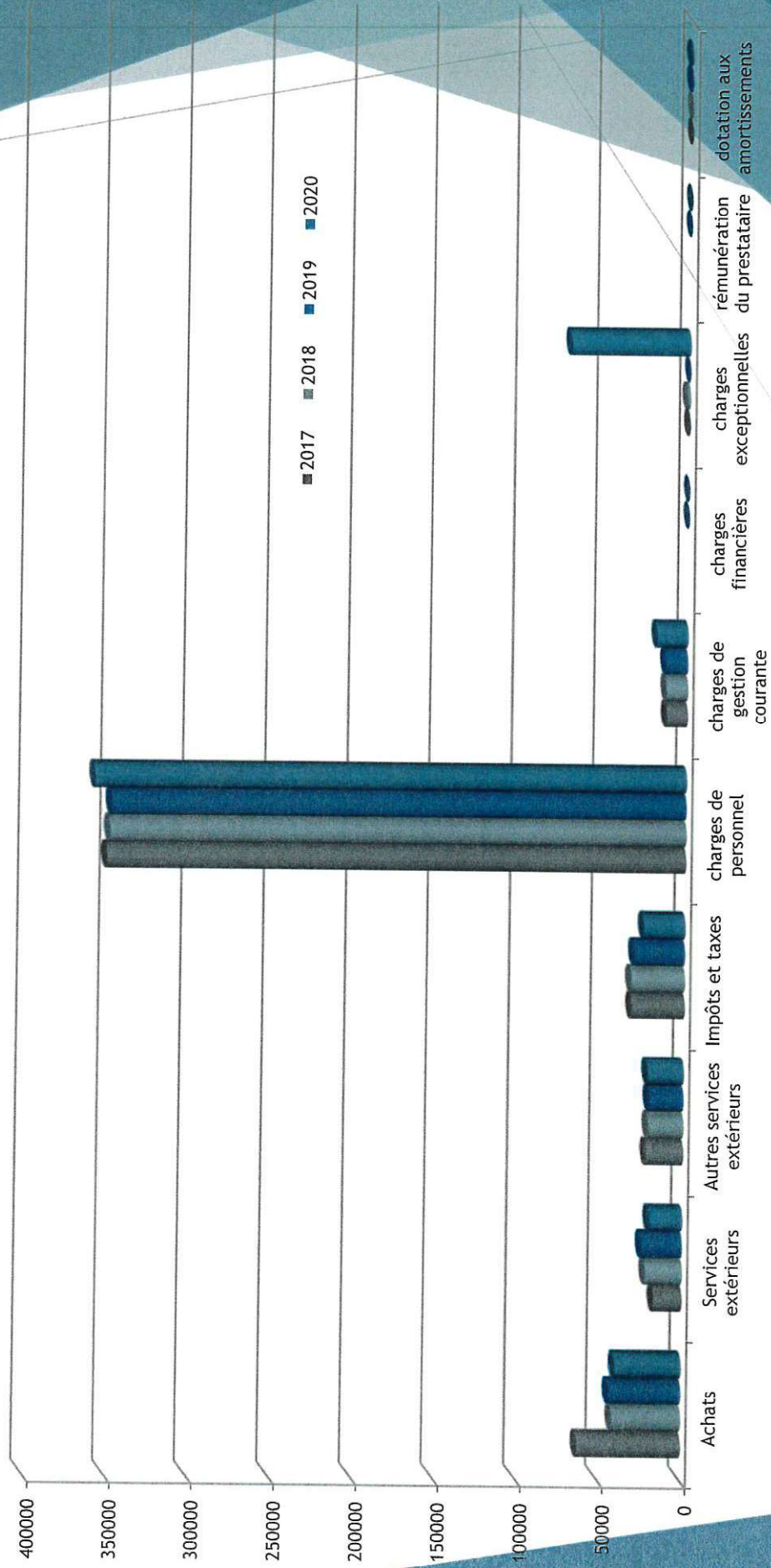
Comparatif 2017 à 2020 des produits

Produits Compte de résultat



Comparatif 2017 à 2020 des charges

Charges compte de résultats



Comparatif des charges 2019-2020

Charges	Prévi DSP 2020	Charges 2020	Comparatif CR en % 2019/2020	Comparatif en % prévi DSP et CR 2020
Achats	54597	40198	-8,32%	-35,82%
Services extérieurs	22513	20314	-21,58%	-10,83%
Autres services extérieurs	15686	21930	4,62%	28,47%
Impôts et taxes	31532	25053	-22,48%	-25,86%
charges de personnel	357813	360199	2,83%	0,66%
charges de gestion courante	15673	18921	29,27%	17,17%
charges financières	0	0		
charges exceptionnelles	0	72295	100,00%	100,00%
rémunération du prestataire	6983	0		
dotation aux amortissements et provisions	6916	1128	35,20%	-513,12%
Impôts sur les sociétés				
	511713	560038	13,59%	8,63%

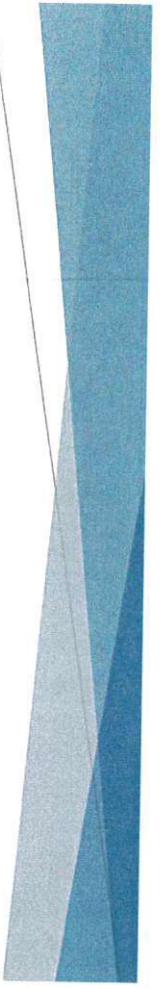


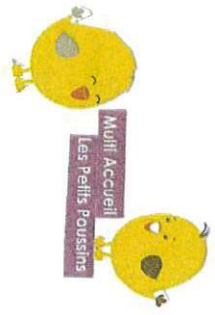
TABLE DES MATIERES

Préambule	2
I- La structure et le public	2
A- Les principes généraux	2
B- Garantie de la mixité des publics accueillis	2
C- Présentation de la structure et du public	3
D- La durée des contrats	3
E- Le personnel	4
F- La place des parents dans la structure	5
G- Les liens avec le guichet unique	5
II- La qualité du service rendu	6
A- Un projet éducatif et pédagogique	6
B- La gestion de la crise sanitaire COVID 19	7
C- Les actions menées en 2020 et les partenariats	7
1. Les actions mises en place en 2020	7
2. Les activités de la crèche	8
III- Données chiffrées et aspect financier	13
A- Le taux d'occupation	13
B- Le résultat financier de l'exercice	14
IV- Observations	15
A- Sur la structure et la qualité du service	15
B- Sur les données chiffrées	15
C- Sur la production du rapport annuel	16



RAPPORT D'ACTIVITE 2020

Dans le cadre de la Concession de service public attribuée à Enfance Pour Tous Multi-accueil Les Petits Poussins



Préambule

La Ville de Guileries a confié la délégation de service public au groupement solidaire formé par ENFANCE POUR TOUS et La Société PEOPLE AND BABY à savoir :

- L'association ENFANCE POUR TOUS chargée de l'exploitation du multi-accueil.
 - La société « People and Baby » chargée de la gestion administrative et financière.
- La délégation de service public a pris effet le 1^{er} septembre 2019 et s'achèvera au 31 août 2024.

La Délégation comprend la gestion et l'exploitation d'un établissement Multi-accueil pour la Petite Enfance de 30 places, aménagé au sein de la Maison de l'Enfance.

La Ville de Guileries conserve le contrôle du service délégué. Pour en permettre l'exercice, le délégataire doit régulièrement communiquer tous les documents et renseignements nécessaires afin de justifier du parfait accomplissement des obligations mises à sa charge par le contrat.

Pour permettre la vérification et le contrôle du fonctionnement des conditions financières et techniques du contrat, le délégataire produit chaque année avant le 1^{er} juin, un rapport comportant, notamment, les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution.

Les données sont difficilement comparables à l'année précédente en raison de la crise sanitaire qui a fortement impacté le fonctionnement de la structure.

I- La structure et le public

A- Les principes généraux

A travers les diverses rencontres, échanges et vérifications le respect des principes suivants a pu être observé :

- Les règles de confidentialité, de non-discrimination, de mixité, d'écoute et de bienveillance sont observées.
- Il respecte un projet d'établissement comprenant le projet éducatif et projet social mis en œuvre et validé par la Ville de Guileries, la Protection Maternelle et Infantile et la Caisse d'Allocations Familiales du Finistère.
- Le levier de l'occasionnel a été actionné permettant d'atteindre un taux d'occupation satisfaisant bien que l'année ait été tronquée. Ces contrats occasionnels permettent de combler les places vacantes laissées par les contrats atypiques ou encore des congés prévus ou absences injustifiées. Un vivier de familles intéressées par ce type d'accueil a été créé cette année.

B- Garantie de la mixité des publics accueillis

La Caisse d'allocations familiales accompagne les structures Petite Enfance et les collectivités pour les services apportés aux familles. Elle propose une convention qui permet aux structures de bénéficier de la Prestation de Service Unique (PSU).

Ainsi la tarification est proportionnelle aux ressources des familles, les participations familiales sont complétées par la Prestation de service unique versée par la CAF. Pour information, depuis mars 2017, la structure applique la facturation au réel. Celle-ci a pour but de prendre en compte les éventuelles fluctuations des temps de travail des familles.

La grille de critères d'admission, validée par tous les partenaires et par le Conseil Municipal garantit aussi la mixité des publics.

C- Présentation de la structure et du public

Nom de la structure	Multi-accueil « Les Petits Poussins »
Capacité d'accueil	30 places (conforme à la DSP) Section bébés : 10 places Section moyens : 10 places Section grands : 10 places
Nombre d'enfants inscrits en 2020	74
Nombre de familles accueillies	72
Nombre d'enfants accueillis par place	2,47
Détail des contrats en 2020	
Nombre de contrats accueil régulier	54
Nombre de contrats occasionnels	31
Nombre de contrats d'adaptation	23
Urgence	0
Horaires d'ouverture	Du lundi au vendredi de 7h30 à 19h (conforme à la DSP)
Jours d'ouverture	195 jours
Périodes de fermeture	1 semaine à Noël
	8 semaines durant le confinement
	3 semaines en août 2 journées pédagogiques

D- La durée des contrats

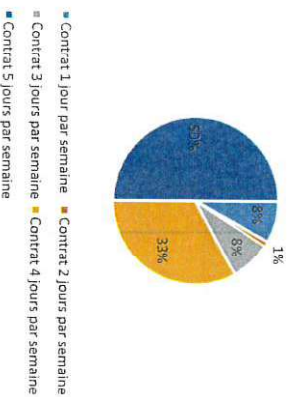
Sur l'année 2020, la majorité des contrats d'accueil régulier sont des contrats à temps plein sur 4 ou 5 jours comme les années précédentes.

Les plus petits contrats sont occupés par des familles dont les parents travaillent à temps partiel ; par celles ou les parents ne travaillent pas mais souhaitent un accueil dans un but de socialisation de leur enfant. Mais aussi par les enfants qui commencent à être solarisés mais pour qui les parents préfèrent un accueil en crèche le mercredi plutôt que l'inscription à l'accueil de loisirs.

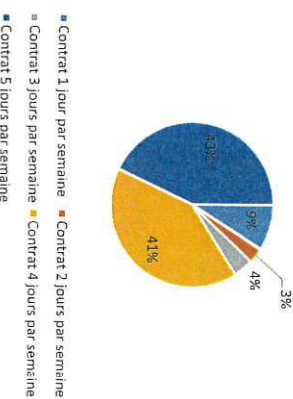
Détail des contrats en 2020 :

- Contrat 1 jour par semaine : 9 %
- Contrat 2 jours par semaine : 3 %
- Contrat 3 jours par semaine : 4 %
- Contrat 4 jours par semaine : 41 %
- Contrat 5 jours par semaine : 43 %

Durée des contrats 2019



Durée des contrats 2020



E- Le personnel

Pour faire fonctionner la structure, les normes d'encadrement par du personnel titulaire sont prévues dans le contrat de DSP.

Encadrement théorique ETP	Effectif des ETP	Effectif théorique prévu dans la DSP
Effectif réel en ETP (encadrement des enfants)	9,17	2 EIE, 2,86 auxiliaire de puériculture, 4,71 CAP petite Enfance.
Temps administratif et de direction	1	1 infirmière
Repas et entretien	2	Repas et entretien
Nombre de personnes travaillant sur la structure	13	12 en CDI et 1 en CDD au 31 décembre
ETP personnel total	12,57	12,57 ETP minimum prévu dans la DSP
ETP par place d'accueil	3,13	

Le taux d'absentéisme est de 8,06% en 2020. Taux important lié à un long arrêt maladie qui s'est terminé en novembre par un licenciement pour inaptitude professionnelle.

De nombreuses formations sont proposées aux équipes au fil de l'année. Durant le confinement des formations en visio ont été proposées, sur la base du volontariat, à tous les employés de People&Baby. A Gullers, toutes les professionnelles s'y sont inscrites. Avant la réouverture du mois de mai, l'équipe a aussi bénéficié d'une semaine de formation spécifique pour la présentation des protocoles à appliquer. D'autres formations ou échanges de pratiques ont été proposés. Ainsi 3 agents ont suivi « Observer pour mieux accompagner le jeune enfant », 4 autres « accueillir et accompagner les comportements difficiles ». Enfin, trois professionnelles ont suivi une formation HACCP et 11 ont été formés au risque incendie et à la manipulation des extincteurs.

Par ailleurs, sept stagiaires ont été accueillis pour un total de 19 semaines.

Des professionnels vacataires interviennent également sur la structure. Ils permettent l'échange et le partage sur les différentes pratiques.

- 1 psychologue, 10h par mois : suivi du management, analyse de pratique, observations enfants et professionnels, si besoins suivi des familles
- 1 Médecin, 4 h par mois : Visite d'admission des nourrissons de moins de 4 mois, rédactions des protocoles, PAL, panneaux d'informations médicales, suivi de l'équipe paramédicale, informations médicales en équipe.
- 1 kinésithérapeute, 4h par mois : animation d'ateliers Tous Explorateurs, informations en équipe porter un enfant de façon physiologique tout en préservant le bien-être de l'adulte, aménager l'espace en fonction des besoins moteurs des enfants.
- 1 musicien : 4 h par mois animations d'ateliers tous maestro dans chaque groupe d'enfants, suivi de projets d'équipes, spectacles ...

Ces professionnels sont moins intervenus ou sont intervenus sous des formes différentes en 2020 en raison de la crise sanitaire.

Le kinésithérapeute a arrêté ses vacations fin septembre 2020. Une psychomotricienne a été recrutée en 2021 pour le remplacer et apporter un regard différent et de nouvelles pratiques aux équipes.

F- La place des parents dans la structure

La place des parents est privilégiée au multi-accueil. En 2020, peu de rencontres ont pu avoir lieu en raison de la crise sanitaire. Les traditionnels vernissages d'expositions ont été remplacés par des « retours en images » en powerpoint afin de maintenir ce lien important avec les familles. Malgré les contraintes sanitaires, des parents et grands-parents ont pu proposer des ateliers aux enfants, notamment en langues étrangères. L'équipe souhaite amplifier ces interventions.

La réunion de rentrée a, cette année, été divisée en 3 groupes afin de respecter les protocoles sanitaires. Les familles étaient regroupées en fonction de l'âge de leurs enfants et ont donc pu poser des questions plus précises. Ce format a beaucoup plu et sera peut-être reproduit.

Pour s'exprimer, outre le conseil de crèche, les contacts quotidiens avec l'équipe et les demandes de rendez-vous, une boîte à idées est aussi à leur disposition.

Enfin, le contrat de concession prévoit 2 enquêtes de satisfaction annuelles. En raison de la longue période de fermeture en 2020, une seule a été réalisée. Le taux de satisfaction global est de 100%. Les familles sont dans l'ensemble très satisfaites de la structure et la qualité de l'accueil proposé à leurs enfants. Cependant, seules 7 familles ont répondu au questionnaire.

G- Les liens avec le guichet unique

Un guichet unique petite enfance a été créé, par la commune, au 1er janvier 2020. L'animatrice du relais est depuis, la principale interlocutrice des familles en recherche d'un mode de garde sur la commune.

Les familles qui ont déposé un dossier pour le multi-accueil ont été reçues en rendez-vous individuel pour étudier leurs besoins réels de garde.

Un travail, en étroite collaboration, avec la directrice de la structure a permis une fluidité dans la gestion des dossiers et une meilleure orientation des familles, notamment avec des besoins d'accueil occasionnel. Les rencontres, à minima mensuelles, ont facilitées la préparation des commissions d'attribution des places de crèche.

Ces échanges ont permis de renforcer les liens de collaboration entre la direction de la structure et la municipalité. Ce guichet unique permet, en outre, un meilleur contrôle par la collectivité des publics accueillis.

II- La qualité du service rendu

A- Un projet éducatif et pédagogique

Le projet éducatif présente les grandes finalités éducatives mises en place par la structure pour l'accueil des enfants et assurer leurs soins, leur développement, leur éveil et leur bien-être : en s'appuyant sur des valeurs éducatives fortes : la bienveillance, la responsabilité, l'innovation et le plaisir. Les objectifs sont inscrits dans le cadre de la concession de service public.

La crèche se veut un lieu d'accueil, d'écoute, d'échange et d'action. Elle a pour objectifs :

- Pour les tous petits :
 - Accueillir individuellement l'enfant et sa famille
 - Respecter le rythme de chaque enfant
 - Favoriser l'éveil de l'enfant, son autonomie et préparer sa socialisation
 - Favoriser l'implication des parents dans la vie de la structure
- Pour les familles :
 - Offrir un lieu ressource, de rencontres et d'échanges
 - Permettre aux parents d'échanger sur les questionnements, les difficultés ou les appréhensions qu'ils rencontrent dans leur rôle de parents
 - Offrir des activités d'information ou de formation (ateliers, conférences) s'adressant aux familles
 - Favoriser la capitalisation des ressources « famille » afin d'offrir ou de promouvoir des activités ou des services pouvant satisfaire les besoins non comblés des familles
 - Favoriser la relation parents/enfants.

Le projet pédagogique, fruit des réflexions de l'équipe, détaille les pratiques professionnelles du quotidien dans le respect des objectifs éducatifs, en fonction des thèmes suivants :

- L'adaptation
- La place des familles
- Le doudou et la tétine
- Le jeu au multi-accueil
- Les soins quotidiens : hygiène, repas, sommeil
- Génération durable : le zen, le beau, la nature, la communication, l'ouverture sur le monde, les projets éphémères

Le projet pédagogique est décliné en 3 projets de section, ceci afin de détailler plus finement les pratiques pédagogiques.

Chaque projet de section reprend les pratiques éducatives du projet pédagogique en ce qui concerne les actions communes : accueil en multi-âge le matin et le soir, accueil des familles etc.

B- La gestion de la crise sanitaire COVID 19

Dès le début du mois de mars, la structure a réagi face à la progression de l'épidémie et a su s'adapter au fur et à mesure des annonces gouvernementales.

Les grandes dates :

- 5 mars 2020 : déploiement du plan bleu au sein de la crèche
- 16 mars 2020 : fermeture de la structure
- 17 mars 2020 : début du confinement national
- 6 mai 2020 : retour de l'ensemble de l'équipe pour préparer la réouverture de la crèche et déployer le plan de formation spécifique
- 11 mai 2020 : déconfinement national : mise en place du plan violet - réouverture de la structure avec 20 enfants (2 groupes de 10 enfants)
- 2 juin 2020 : Réouverture à 30 places

Tout au long du confinement, les équipes ont proposé des idées d'activités aux familles et ont communiqué avec elles afin de garder ce lien de confiance si important dans une structure comme un multi-accueil.

C- Les actions menées en 2020 et les partenariats

1. Les actions mises en place en 2020

Le fil conducteur Génération durable se décline en 5 thématiques qui sont, chaque année, déclinées au sein de la structure par les équipes.

✓ ZEN

Le thème zen consiste à :

- Accompagner les enfants et les professionnels dans la prise de conscience et la maîtrise de leurs émotions par la relaxation
- Instaurer un climat de confiance et une ambiance sereine pour tous
- Encourager les attitudes bienveillantes et amener le professionnel à constituer un repère pour l'enfant

Cette année, les actions suivantes ont été menées :

- Ateliers autour des émotions
- Posture de phare pour favoriser l'apaisement des enfants
- Ambiance zen : lumière tamisée, espaces cocooning dans chaque salle de vie
- Ateliers détente : massages, éveil sensoriel, yoga des animaux...

✓ BEAU

Le thème beau consiste à :

- Sengager au profit de la qualité architecturale pour concevoir des crèches durables et saines
- Proposer un environnement harmonieux et stimulant pour le bien-être de tous et le développement de l'enfant

En 2020, il a été décliné avec :

- Ambiance sobre : renouvellement du matériel en privilégiant le bois
- Mise en valeur des créations des enfants sous forme d'expositions
- Décoration de la crèche pendant les semaines à thème
- Semaine des arts créatifs

✓ NATURE

Le thème nature consiste à :

- Développer une politique d'achats écoresponsables
- Sensibiliser aux gestes écoresponsables
- Définir une pédagogie autour de valeurs durables

Les actions sur 2020 sont :

- Ateliers de manipulation avec des éléments naturels (cailloux, marrons, terre, fleurs...)
- Projet potager pour planter, arroser et voir la nature pousser
- Installation d'une mangeoire à oiseaux dans la cour
- Semaine thématique sur la nature
- Ateliers senseurs

✓ COMMUNICATION

Le thème communication consiste à :

- Diversifier les modes de communication pour encourager l'expression des enfants
- Instaurer un dialogue participatif avec les équipes
- Impliquer les familles dans la vie de la crèche

Cette année les projets suivants ont été réalisés :

- Projet communication gestuelle associée à la parole : mise à disposition d'une clef usb pour les familles contenant des fichiers et des petits films, réalisés par l'équipe, avec les gestes les plus utilisés à la crèche
- Partenariat avec Valérie de la Guiltèque
- Ateliers d'éveil à l'espagnol avec une manie
- Echanges et création d'une vidéo avec les familles pour garder le lien pendant le confinement

✓ OUVERTURE SUR LE MONDE

Le thème ouverture sur le monde consiste à :

- Stimuler la curiosité des enfants à travers une initiation aux arts
- Développer l'ouverture d'esprit et la tolérance par la découverte des cultures du monde

En 2020, les actions suivantes ont été menées :

- Journée de l'Asie
- Sorties pour découvrir le monde, faire connaissance avec les commerçants de la commune (fleuriste, boulanger), aller voir les moutons dans les éco pâturages
- Atelier danse tahitienne avec une manan
- Ateliers artistiques (danse, peinture, musique...)

2. Les activités de la crèche

Au quotidien, les enfants bénéficient de divers ateliers : Baby Chef, Baby Explorateur, Baby Maestro, Baby Artiste, Baby Archi et Baby Conteur.

En plus de ces activités, des temps forts et des sorties ponctuent la vie de la crèche.

Janvier :

La salle zen remporte un franc succès, elle est utilisée presque quotidiennement avec un petit groupe d'enfants. Les professionnelles mettent en place une ambiance zen (lumière tamisée,

8

musique douce) et proposent des ateliers de manipulation sensorielle (œufs lumineux, dalles sensorielles, plumes, balles de massage...).

Le 28 janvier, fête de l'Asie au multi-accueil Les Petits Poussins. Les parents ont été accueillis autour d'un petit déjeuner gourmand puis ont été invités à participer à un atelier dans le groupe de vie de leur enfant. Chez les Globe-Trotteurs c'était un spectacle d'ombres chinoises, chez les Aventuriers fabrication de chapeaux chinois et chez les Explorateurs une fresque en peinture propre. Un atelier memory a également été proposé aux enfants les plus grands. Une manan de la crèche avait appris à l'équipe et aux enfants une comptine en cambodgien et quelques enfants sont venus en tenue traditionnelle.

Février :

Début février, une assistante maternelle de la ville de Guilers et la petite fille qu'elle accueille ont été invitées à participer à un atelier Tous Chers avec les Aventuriers. Au programme : Des crêpes bien sûr ! Les petits pâtisseries ont pu verser puis mélanger les ingrédients, avant de goûter un peu de farine et de sucre. Chacun attendait l'heure du goûter avec impatience pour pouvoir déguster le fruit de leur travail !

Cette année, Enfance Pour Tous a mis en place des journées nationales pour mettre à l'honneur chaque métier des structures petite enfance. Pour la première journée de l'année, ce sont les Educateurs de Jeunes Enfants qui ont été mis à l'honneur ! Les 2 Educatrices de jeunes enfants ont accueilli les parents autour d'un petit déjeuner afin d'échanger avec eux sur leurs compétences et leurs missions au sein de la crèche, puis l'équipe leur a fait une jolie surprise avec une chanson rythmée par Papy musique.

Le mardi 26 février, Les Petits Poussins ont fêté le carnaval ! Cette journée a été riche en couleurs et en animations : chacun avait mis son plus beau costume et les enfants du centre de loisirs sont venus interpréter une danse au groupe des Globe-Trotteurs. La matinée s'est poursuivie en chansons et confettis. Un moment de partage très agréable et convivial. L'après-midi, les familles ont été conviées à un goûter de carnaval qui a été l'occasion de se retrouver et d'échanger dans un cadre détendu et chaleureux.

Mars :

L'équipe a proposé au groupe des Globe-Trotteurs un atelier motricité et imagination ! Les enfants sont partis à l'aventure dans la jungle et ont eu de nombreuses épreuves à traverser : marcher sur une corde, faire le tour de la mare aux crocodiles sans tomber dedans, sauter à pieds joints sur des rochers pour traverser la rivière ou encore travailler en équipe pour ramener les ballons sur la berge. Quelle aventure, la matinée a été bien chargée ! La nouvelle machine à pain a tourné à plein régime : elle sert quotidiennement pour préparer des pains variés (brioche, pain agrémenté de raisins secs...) mais aussi pour faire de la compote.

Un tableau sensoriel a été mis à disposition des enfants du groupe des Explorateurs. Le plan bleu a été mis en place dès début mars par People&Baby. L'objectif était de protéger les enfants tout comme les parents et l'équipe, face à la propagation du coronavirus en France. Les sorties ont été annulées, tout comme les ateliers animés par les intervenants extérieurs. L'entrée dans les salles de vie était limitée, les professionnelles devaient porter une tenue réservée à la crèche et suivre entre autres un protocole de contrôle de la température des enfants régulier. L'équipe s'est adaptée rapidement afin de suivre aux mieux ces recommandations et veiller ainsi à la sécurité de chacun. Les parents ont également été rassurés par ces mesures de prévention et ont été très compréhensifs face à la situation. La crèche a fermé ses portes le lundi 16 mars, suite à l'allocation présidentielle, pour entrer le développement du virus. La directrice a poursuivi la gestion de la structure et le suivi de la situation en télétravail. Chaque jour, des fiches pédagogiques ont été envoyées aux parents.

9

Avril :

Afin de conserver du lien avec les familles durant cette période de confinement, diverses actions ont été mises en place par People&baby ainsi que par l'équipe et la directrice.

- La poursuite du dispositif « ma crèche à la maison » qui permet de mettre en place des ateliers ludiques adaptés aux enfants âgés de 4 mois à 36 mois. Ils sont simples à mettre en place avec du matériel déjà disponible à la maison.

- La mise en place d'articles pour expliquer le Coronavirus aux tout-petits avec les psychologues de People&baby :

Comment j'aide mon enfant à faire avec son inquiétude ?
Pourquoi papa et maman travaillent à la maison ?

Pourquoi les parents doivent prendre du temps pour eux ?

Ghislaine SZPEKER, psychologue clinicienne, a proposé une écoute le samedi 18 avril pour répondre aux questions de tous sur ce thème via la page Instagram de People&baby.

Comment gérer les conflits dans une fratrie durant le confinement ?
Alimentation et confinement

Mon enfant montre des difficultés de sommeil depuis le confinement

Mon enfant ne veut pas retourner à la crèche, comment je peux l'aider ?

- L'envoi par mail aux familles d'un petit mémo photos des enfants régulier

- L'envoi d'un petit mémo de l'équipe

- La réalisation d'un quizz sur les accidents domestiques

- Des fiches pédagogiques sur le livre, la parade des lettres, le transvasement.

- Des vidéos de comptines et la lecture des best-sellers de la crèche par une Educatrice de jeunes enfants.

- Proposition d'un jeu : Qui est-ce ? Chaque professionnelle avait envoyé une photo d'elle « petite », il fallait essayer d'identifier qui est qui ?

- Des mails personnalisés pour chaque famille par la directrice pour conserver le lien, répondre aux diverses questions sur la propriété, la rentrée scolaire, prendre des nouvelles...

Toutes ces initiatives ont été saluées par les familles et ont permis un retour plus rapide des enfants au mois de mai.

Mai :

Réouverture le 11 mai : le plan violet a été mis en place dès l'ouverture. L'objectif étant de protéger les enfants tout comme les parents et l'équipe. Les sorties et les ateliers animés par les intervenants extérieurs sont annulés. L'entrée dans les salles de vie est interdite. L'équipe s'est adaptée afin de suivre au mieux toutes les recommandations et a participé activement à la désinfection des locaux plusieurs fois par jour. Les parents ont été rassurés par ces mesures.

Les activités ont, tout de même, repris avec beaucoup d'enthousiasme et les enfants ont appliqué les règles d'hygiène sans aucune difficulté.

Juin :

Le mois de Juin fût très riche en expériences à travers les « happy weeks ».

Chaque semaine, un thème a été mis à l'honneur.

- Les Olympiades « des petits poussins » : chamboule tout et courses de voitures dans la cour chez les Explorateurs. Un chamboule tout et un coloriage avec une médaille chez les Aventuriers. Des courses diverses et un moment de relaxation chez les Globe-Trotteurs.

- Les arts créatifs : les Explorateurs ont fait de la peinture au gâçon, du graphisme libre ainsi qu'un atelier gommets sur film transparent. Les Aventuriers ont créé ensemble une grande fresque collective ! Chez les Globe-Trotteurs, l'équipe a présenté aux enfants les œuvres de Marc ALLAINIE et Natasha WESCOAT et leur a ensuite proposé plusieurs ateliers pour expérimenter leur style. Toutes les œuvres ont ensuite été exposées dans le couloir : le multi-accueil est devenu un vrai musée.

10

- La semaine des super-héros : Chez les Explorateurs, confection de masques et de capes, atelier peinture, manipulation farine. Chez les Aventuriers, parcours de motricité, atelier cuisine, jeux de construction, atelier musique et jeux d'eau. Chez les Globe-Trotteurs l'accent a été mis sur les compétences dites « sociales » (empathie, autonomie, entraide, ensemble on est plus fort, responsabilité, mais aussi l'individualité dans le collectif).

- La semaine de toutes les surprises, de nombreuses activités et une surprise party dans chaque groupe pour clôturer cette belle semaine.
Un clip vidéo avec les photos des enfants durant le confinement a été envoyé aux familles.

Juillet :

Tout au long du mois de juillet, les nouvelles familles ont été accueillies au cours des semaines d'adaptation. L'occasion de faire connaissance et de créer en douceur le lien de confiance qui favorisera l'épanouissement des enfants à la crèche.

Le mois de Juillet a également été rythmé par les activités des « happy weeks » : semaine extraordinaire, semaine de la nature, semaine des talents, semaine de la magie, semaine des artistes.

Un bal populaire a été organisé pour célébrer la fin d'année à la crèche.

Août :

A la réouverture, l'accueil s'est fait tout en douceur pour laisser le temps à chacun de retrouver ses repères.

Durant le mois de d'août, l'accueil des nouvelles familles pendant les semaines d'adaptation s'est poursuivi.

Septembre :

Des œuvres collectives sur l'automne ont été réalisées par les aventuriers.

Les formes et les couleurs étaient à l'honneur chez les Globe-trotteurs.

Des activités d'éveil sensoriel ont été proposées chez les Explorateurs.
Retour des intervenants extérieurs. Quel bonheur de retrouver Papy musique et Benoit (kinésithérapeute) !

Octobre :

Le mois d'octobre a été riche en découvertes et en expériences pour les enfants. L'équipe a proposé des activités pédagogiques et éducatives variées. Le groupe des globe-trotteurs a pu profiter de la salle de jeux. Chez les explorateurs, la thématique à l'année de la mer a été retenue. La décoration de la pièce de vie avec les œuvres artistiques individuelles ou collectives des enfants les transporte au quotidien dans le monde marin. Les aventuriers, quant à eux, ont réalisé « la gazette des aventuriers » permettant aux familles de découvrir leurs enfants en photos avec des petites anecdotes.

La semaine du goût a marqué le mois. Les explorateurs ont développé leur odorat avec un kim-senteur mais aussi leurs papilles avec la confection d'un gâteau chocolat-courgettes. Des bouteilles sensorielles remplies de glands et de châtaignes ont été mises à disposition. Ils ont pu aussi manipuler des épiluchures de pommes mais aussi de poire, raisin et banane.

Les aventuriers ont bénéficié d'ateliers de manipulation notamment de peinture olfactive (chocolat, curry, café) mais aussi avec des agrumes : une boue de chocolat en poudre a fait le bonheur des enfants. Un gâteau en forme d'hérisson et la broche maison ont été dévorés par les petits gourmands.

Les globe-trotteurs ont profité d'activités avec des outils éducatifs de type Montessori fait maison, permettant aux enfants de développer leurs capacités de différenciation des couleurs et des formes. Pour la semaine du goût, un sablé géant a été apprécié des enfants, des familles et des professionnelles.

11

L'équipe a fait sentir de nombreuses odeurs aux enfants (épices de cuisine mais aussi plantes aromatiques).

Le dernier jour de la semaine a été marqué par une sortie au restaurant gastronomique. Pour l'occasion, l'équipe a décoré les tables de la salle de repas avec des nappes, des vases avec de vraies fleurs, des bougies à leds et des guirlandes lumineuses pour une ambiance tamisée. Le menu avait été révisité au style d'un restaurant 5 étoiles.

Novembre :

Le mois de novembre a été riche en découvertes et expériences. L'équipe a proposé des ateliers qui permettent aux enfants d'explorer et de développer leurs compétences, qu'elles soient cognitives, motrices (globale et fine), langagières, sociales. Noël approchant, les professionnelles ont commencé les décorations des salles avec les enfants.

Des projets ont vu le jour pour permettre d'intégrer les familles dans ces préparatifs : (exposition de photos des sapins de Noël, sapin avec des petites décorations faites avec les familles, sapin à pensées positives (sapin ou chaque famille peut écrire un mot...))

Dans les trois sections, Valérie a pu au travers d'ouvrages aborder les thèmes des émotions et notamment la peur du loup. Papy musique, quant à lui, a fait découvrir aux enfants des instruments particuliers et pas ordinaires.

La semaine des couleurs a rythmé le mois de Novembre. Les équipes ont proposé des ateliers avec des outils variés (gommets, collages, manipulations, peintures). Les professionnelles ont exposé les œuvres des enfants dans la crèche et ils ont pu ensuite repartir à la maison avec leur chef d'œuvre.

Les enfants ont pu aussi profiter de la salle mutualisable et de la cour extérieure pour courir, sauter, faire du vélo...

Décembre :

Le mois de décembre a été rythmé par l'esprit de Noël. Dans les différentes sections, les équipes ont proposé des ateliers riches en découvertes et manipulations. Les œuvres des enfants ont permis de décorer les couloirs et les groupes de vie de la crèche en attendant d'être confiées aux familles.

Des ateliers de peinture, de collage, de transvasement, de peinture propre ont ponctué le quotidien. Des éléments recyclés en sollicitant les familles pour la collecte de matériaux (boîtes d'œufs) ont notamment été utilisés.

Le spectacle de fin d'année en présence des familles a été annulé en raison des protocoles sanitaires. Cependant, les enfants ont profité d'un goûter et un petit spectacle de « Papy musique » et son acolyte « GINETTE ».

Valérie de la Guilde a, elle, transporté les enfants dans le monde merveilleux et féerique de Noël avec ses ouvrages et comptines.

Chez les Globe trotteurs, une maman a proposé un temps d'éveil et de découverte de la langue allemande.

L'équipe a proposé différents supports afin de maintenir le lien avec les familles dans un esprit festif. Les parents ont pu écrire des petits mots réconfortants et bienveillants sur le « sapin à pensées positives » pour apporter de la joie à l'équipe.

Chez les aventuriers, les familles ont décoré un sapin en bois avec leurs enfants en y apportant de petites décorations faites maison.

Nous avons aussi affiché les photos des sapins de Noël des familles.

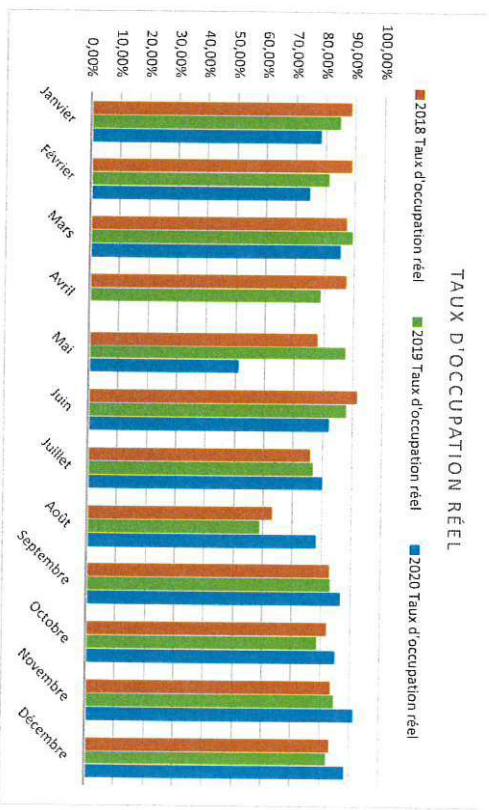
Dans toutes les sections, les équipes avaient préparé un petit cadeau pour chaque famille avec la photo de leur enfant sur différents supports (boule de neige à suspendre sur le sapin, petits pots de bébés avec imitation neige, et dessins boîtes de Père Noël). Il était important pour les équipes de garder un esprit joyeux et festif afin de rassurer les enfants et les familles et de maintenir ce repère temporel de fin d'année.

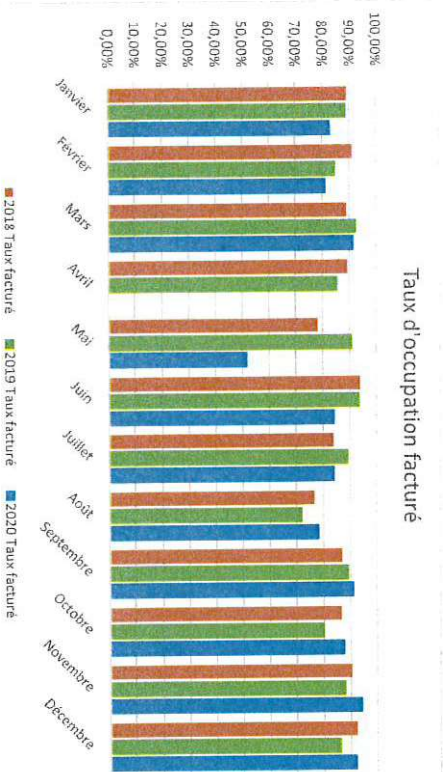
III- Données chiffrées et aspect financier

A- Le taux d'occupation

Nombre de jours d'ouverture théorique sur la période du 01/01/2020 au 31/12/2020 : 195		
Nombre d'heures d'ouverture théorique sur la période du 01/01/2020 au 31/12/2020 : 67 275 h		
Capacité d'accueil modulée du 01/01/2020 au 31/12/2020 : 62302,5 h		
Nombre total d'heures réalisées	Nombre total d'heures facturées	Nombre d'enfants inscrits sur la période
49921	52 514	74
Taux d'occupation de la structure par rapport à la capacité d'accueil modulée		
Réalisé : 80,13%	Facturé : 84,29%	
Taux de facturation de la structure		
105,20%		

Les taux d'occupation sont en légère baisse par rapport à 2019. Cela s'explique par la fermeture de la structure durant le confinement et par la reprise du mois de mai et les contraintes gouvernementales qui n'ont pas permis d'ouvrir à pleine capacité dès la réouverture.





B- Le résultat financier de l'exercice

CHARGES		
Charges de fonctionnement général	105 449 €	Fluides, entretien, repas, couches etc...
Charges de personnel	382 294 €	68,25 % des charges de la structure
Charges exceptionnelles	72 295 €	
Total des charges	560 038 €	Soit 18 667,93€ par place
RECETTES		
Participations familiales	89 088 €	17,62% des recettes
Prestations service unique (PSU)	212 057 €	41,94% des recettes
Subvention de fonctionnement Conseil départemental	34 656 €	participation liée au COVID
Contribution Ville de Guilers	140 690 €	27,82 % des recettes
Autres produits	150 €	
Transfert de charges	29 019 €	correspond au chômage partiel
Total des recettes	505 660 €	
Résultat de l'exercice	-54 378 €	Risque à la charge du concessionnaire
Coût pour la Ville de Guilers (coût de fonctionnement)		
Recettes Contrat Enfance Jeunesse	54 010,41 €	
Loyer et fluides et réparations	20 591,43 €	

Retour PSU sur TO 2019	9 564,00 €	Dépassement du taux d'occupation cible inscrit dans la DSP : reversement du montant des recettes supplémentaires perçues au titre de la PSU et des participations des familles
Coût résiduel pour la Ville de Guilers	56 524 €	
Par place	1 884,14 €	

Le coût résiduel pour la ville est de 1 884,14€ par place en 2020. Plus important en 2020 en raison de la baisse des recettes liées au Contrat Enfance Jeunesse.

IV- Observations

A- Sur la structure et la qualité du service

Deux commissions d'attribution des places de crèche ont eu lieu, présence de l'adjointe à l'Enfance, des techniciens Petite Enfance de la commune. Les places sont attribuées selon les critères validés par la CAF et le Conseil Municipal en décembre 2014.

Travail en collaboration entre la directrice de la structure et les techniciens de la ville pour remanier la grille de critères d'admission. Grille validée par la CAF et par la délibération n° CM 2020/116 lors du Conseil Municipal du 17 décembre 2020. Cette grille s'applique depuis le 1^{er} janvier 2021 et ne concerne donc pas ce rapport.

Production de comptes rendus mensuels sur l'activité de la crèche dans les temps.

Mise en place du guichet unique : Bon travail partenarial entre la directrice de la structure et l'animatrice du Relais Petite Enfance pour la transmission des dossiers de pré-inscription.

Bonne gestion de la crise sanitaire avec une communication importante avec les familles et la collectivité.

Comme prévu contractuellement, les enquêtes de satisfaction sont bien réalisées, cependant l'analyse est très succincte. Des explications complémentaires nous ont été fournies lors de rencontres. La responsable opérationnelle s'est engagée à développer l'analyse pour 2021.

Baisse du nombre d'heures d'accueil en raison de la fermeture. Nous remarquons cependant que le levier de l'occasional a bien été actionné, notamment à partir de septembre. Cela permet d'atteindre un taux d'occupation important.

B- Sur les données chiffrées

Les données sont difficilement comparables à l'année précédente en raison de la crise sanitaire qui a fortement impacté le fonctionnement de la structure.

➤ Charges

Malgré la fermeture liée au confinement, les charges sont en hausse de 76 085€ par rapport à 2019 et de 48 324€ en comparaison au prévisionnel. Cela s'explique par plusieurs points :

- Hausse des frais de personnel car le chômage partiel reçu a été répercuté en produits dans le compte 79 intitulé transfert de charges. Le personnel a lui continué à être rémunéré normalement. De plus, le nombre de jours d'arrêt de travail est de 240 jours

en 2020 contre 123 jours en 2019. Afin de maintenir une qualité d'accueil, des agents contractuels ont été embauchés pour remplacer les agents absents.

- De nombreuses régularisations de factures de 2019 voire de 2018, notamment concernant l'alimentation et les télécommunications. Ces factures ont été reçues en 2020 et impactent donc le budget.
- Charges exceptionnelles de 72 295€ qui comprennent :
 - Remboursement de PSU et participation des familles à la collectivité suite au dépassement des taux d'occupation contractuels de 2019 de 9 564€.
 - Régularisation des comptes concernant le remboursement de PSU et participation des familles à la collectivité suite au dépassement des taux d'occupation contractuels de 2017 d'un montant de 47 906€. Cette somme aurait dû être imputée sur les comptes de 2018 ce qui n'a pas été le cas d'où la régularisation en 2020.
 - Régularisation de la PSU versée par la CAF suite à la déclaration réelle 2019
 - Licenciement pour inaptitude professionnelle qui a entraîné des indemnités de départ.

> Produits

Hausse globale du montant des produits par rapport à 2019 liée à :

- Une subvention exceptionnelle du conseil départemental versée en raison de la crise sanitaire d'un montant de 34 656€.
- Chômage partiel reçu par l'état intégré dans le compte 79 « transfert de charges » d'un montant de 29 019€.

Cependant, la participation des familles ainsi que la PSU versée par la CAF sont en baisse en raison de la fermeture du multi-accueil pendant le confinement et donc du plus faible taux d'occupation.

> Bilan

Le bilan laisse apparaître un déficit de 54 378 €. Le risque financier est à la charge du délégataire. Enfance Pour Tous a donc versé une subvention d'équilibre à la structure. Ce déficit est, en partie, lié aux charges exceptionnelles.

C- Sur la production du rapport annuel

Comme prévu contractuellement, une première réunion de présentation du rapport a été organisée en visio au cours du mois de mai. S'en sont suivis des échanges téléphoniques ou par mail.

La trame financière du compte de résultat ne correspondant pas à celle prévue au contrat il a été demandé de se mettre en conformité par rapport aux attendus.

Il est précisé que l'envoi des pièces contractuelles nécessaires au bon contrôle de la délégation a accusé du retard. Notamment, les comptes certifiés par le commissaire aux comptes n'ayant pas été transmis dans les délais impartis, la collectivité a mis en demeure le délégataire. Depuis les pénalités de retard prévues au contrat sont donc appliquées à hauteur de 100€ par jour de retard.

Tous les documents utilisés pour la rédaction de ce rapport sont consultables en Mairie.



CONVENTION DE PARTENARIAT

Ville de GUILERS

Entre

Monsieur le maire de Guilers, Pierre OGOR, agissant en vertu de la délibération du conseil municipal du 8 juillet 2021,

et

Monsieur YVEN, président de l'OGEC, agissant en qualité de personne morale civilement responsable de la gestion de l'établissement, ayant la jouissance des biens immeubles et des biens meubles, Madame DIDOU, cheffe d'établissement de l'école Sainte Thérèse d'autre part ;

Vu l'article L 442-5 du Code de l'éducation ;
Vu le décret 60-389 du 22 avril 1960 modifié ;
Vu le décret 2008-263 du 14 mars 2008 ;
Vu la circulaire 531-5 N°2007-142 du 27-8-2007 ;
Vu la circulaire N°2012-025 du 15-2-2012 ;
Vu le contrat d'association conclu le 24 juillet 1980 entre l'Etat et l'école Sainte-Thérèse ;
Vu la délibération du conseil municipal n° CM 2021-xxx du 8 juillet 2021.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1^{er} - Objet :

La présente convention a pour objet de définir les conditions de financement dans lesquelles la ville apporte son soutien financier à l'école Sainte Thérèse en ce qui concerne les participations financières qu'elle accorde librement et sans obligation.

L'obligation de prise en charge des frais de fonctionnement est basée sur le coût de fonctionnement d'un élève dans le public et ces dépenses faisant parties des dépenses de fonctionnement obligatoires des communes, le forfait est fixé par simple délibération en début d'année scolaire.

Article 2 - Montant de la participation communale :

Le critère d'évaluation du forfait communal est la partie dépenses de fonctionnement liée à l'enseignement pour les classes maternelles et élémentaires.

Le forfait par élève est égal au coût moyen par élève constaté dans les écoles publiques de Guilers.

Les dépenses prises en compte pour calculer le coût moyen par élèves sont relevées dans le compte administratif de l'année N-1. Ce montant est transmis aux services de l'état et voté par le conseil municipal lors de la séance du mois de septembre de l'année N et versée dans les conditions prévues par la délibération y afférant.

La dotation par élève intégrera dans son calcul le coût de toutes les activités parascolaires (classes de découvertes, arbre de Noël, activités sportives, octroi de timbres postaux, association sportive...) s'agissant des prestations offertes aux élèves du public, ceci dans le respect du principe de parité des mesures éducatives.

Seuls les élèves domiciliés à Guilers ou dans une commune de Brest Métropole entrent dans le calcul de la participation.

Article 3 - Mesures à caractère social : Restauration scolaire

En application de l'article L533-1 du Code de l'Éducation selon lequel les collectivités locales peuvent faire bénéficier des mesures à caractère social tout enfant sans considération de l'établissement qu'il fréquente, la Ville souhaite promouvoir l'accès de tous les enfants, et dans des conditions identiques, à un service de restauration scolaire.

Ainsi la commune de Guilers participe au financement du service de restauration scolaire mis en place dans les conditions définies ci-dessous :

Article 3.1 - Effectifs pris en compte :

Seront pris en compte, **tous les rationnaires des classes maternelles et élémentaires qui sont domiciliés sur la commune ou sur une commune de Brest métropole.**

Un état nominatif des élèves inscrits dans l'école au jour de la rentrée, état certifié par le chef d'établissement, sera fourni chaque année au mois d'octobre. Cet état, établi par classe, indiquera les prénoms, nom, date de naissance et adresse de résidence des parents ou tuteurs légaux des élèves.

Article 3.2 - Montant de la subvention versée pour l'aide cantine :

La subvention communale sera calculée sur la base d'un forfait par élève (fixé par le Conseil Municipal) * nombre de repas servis.

Article 3.3 - Revalorisation du forfait par repas :

Pendant la durée de la convention triennale, le montant du forfait par repas sera revalorisé si besoin par un vote du Conseil Municipal.

Le conseil municipal a fixé le montant du forfait par repas, pour l'année scolaire 2021-2022, il s'élève à 1,35 € par repas (délibération n° CM 2021-37 du 22 avril 2021).

Article 3.4 - Versement du forfait :

Le forfait repas sera versé en 3 fois pour l'année scolaire 2021-2022 et dans les mêmes conditions durant toute la durée de la convention :

- Pour le premier acompte au plus tard le 31 janvier sur la base du nombre de repas servis facturés au 1^{er} trimestre de l'année scolaire communiqué à la commune au 31 décembre.
- Pour le deuxième acompte au plus tard le 30 avril sur la base du nombre de repas servis facturés au 2^{ème} trimestre de l'année scolaire communiqué à la commune au 31 mars.
- Pour le troisième acompte au plus tard le 31 août sur la base du nombre de repas servis facturés au 3^{ème} trimestre de l'année scolaire communiqué à la commune au 31 juillet.

Article 4 – Mise à disposition de matériel informatique

La commune, dans le cadre du plan de relance national initié à la suite de la crise COVID-19, a répondu à l'appel à projet numérique pour les écoles.

La commune, ayant fait une demande d'équipement informatique pour l'école Sainte Thérèse, mettra donc à disposition ledit matériel à titre onéreux si la subvention est obtenue. L'école Sainte Thérèse assurera la maintenance des équipements.

L'école participera financièrement à l'acquisition à concurrence de la différence entre le montant de l'investissement et le montant de la subvention.

Cette participation sera répartie sur 3 années à compter de la mise à disposition.

Les montants seront validés contradictoirement entre les représentants légaux de la Commune et de l'école au vu des factures acquittées et de la notification de subvention.

Article 5 – Mise à disposition de salles et de matériel

La commune pourra mettre à disposition de l'école des salles communales (dont les gymnases) et du matériel. Ces mises à disposition se feront dans le respect des procédures de réservation de salles et selon les grilles tarifaires applicables aux établissements scolaires validées annuellement par le Conseil Municipal.

Article 6 - Représentant de la Commune :

Conformément à l'article L442-8 du Code de l'éducation, l'OGEC Sainte Thérèse invitera le représentant de la commune désigné par le conseil municipal à participer chaque année, avec voix consultative, à la réunion du conseil d'administration dont l'ordre du jour porte sur l'adoption du budget des classes sous contrat d'association.

Article 7 - Documents à fournir par l'OGEC Sainte Thérèse à la mairie de Guilers :

L'OGEC s'engage à communiquer chaque année courant décembre :

- Le compte de fonctionnement et le bilan de l'OGEC pour l'année scolaire écoulée
- Le tableau de synthèse des résultats analytiques pour l'école
- Un budget prévisionnel pour l'année suivante

Article 8 - Contrôle :

Il est entendu que la prise en charge des dites dépenses se fera forfaitairement sur les bases fixées par le conseil municipal, l'administration se réservant le droit, à tout moment, de contrôler des crédits ainsi délégués à l'OGEC.

Article 9 - Durée :

La présente convention est conclue à compter du 1^{er} septembre 2021 pour une durée de 3 années.

La présente convention sera de plein droit soumise à révision si le contrat d'association avec l'Etat donne lieu à avenant et elle deviendrait caduque s'il était dénoncé.

La convention peut, à tout moment, être révisée ou résiliée d'un commun accord entre les parties, si c'est sur la volonté d'une seule des deux parties, elle ne peut-être résiliée qu'en fin d'année scolaire et en respectant un préavis de 4 mois ; elle doit être notifiée à l'autre par lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait à Guilers le

Le Maire

P. OGOR

Le président de l'OGEC

M. YVEN

Le chef d'établissement

Mme DIDOU



Règlement des services périscolaires 2021-2022

Pour tout accueil sur un temps périscolaire, un dossier d'inscription doit être complété par la famille et remis en mairie. L'inscription d'un enfant aux services périscolaires vaut acceptation du présent règlement. Il est impératif de sensibiliser votre enfant au respect du règlement.

I- L'abonnement

A. Les inscriptions

La réservation des activités est obligatoire pour que l'enfant puisse fréquenter les accueils périscolaires. Les réservations sont à effectuer en mairie ou par internet via le portail famille.

Des modifications pourront être apportées jusqu'au samedi midi en mairie et jusqu'au dimanche soir minuit sur le portail famille, pour la semaine suivante.

Vous pouvez vous abonner à votre rythme. L'inscription est possible à la semaine, au mois ou par période de vacances à vacances. Aucune inscription à l'année ne peut être enregistrée. Pour la période suivante, le portail famille sera ouvert le vendredi précédent les vacances scolaires.

En cas de difficultés pendant le week-end pour effectuer les réservations, la famille doit prévenir de ses besoins d'inscription par mail adressé à la garderie de l'école concernée et au service périscolaire en mairie. (Adresses mails en dernière page)

B. Les tarifs et le paiement

1. La participation financière

Pour les familles domiciliées à Guiliers, les tarifs des activités périscolaires varient en fonction du quotient familial de la famille. Pour appliquer ces tarifs, le numéro allocataire CAF ou tout autre justificatif d'organismes sociaux doit être indiqué dans le dossier d'inscription aux services périscolaires. Tous les quotients sont remis à jour pendant l'été, si le dossier n'a pas été rendu, le tarif le plus élevé s'appliquera.

Pour les familles domiciliées hors Guiliers, le tarif extérieur est systématiquement appliqué.

Pour tous, tout repas ou toute séance de garderie pris en sus de l'abonnement devra être réglé au tarif occasionnel. Le règlement sera fait auprès des responsables périscolaires. L'application du tarif occasionnel ne pourra faire l'objet de réaffectation d'avoir.

Les factures sont disponibles sur le portail famille.

2. Le paiement

L'abonnement est validé par le paiement immédiat et peut s'effectuer via le portail famille ou à l'accueil de la mairie aux horaires d'ouverture.

Le paiement à l'accueil de la mairie est possible en espèces, par chèque, carte bancaire ou avec des CESU papier pour la garderie.

Sur le portail famille, le règlement s'effectue par carte bancaire via un paiement sécurisé.

Le paiement au tarif exceptionnel ne peut se faire qu'auprès du responsable de site périscolaire.

3. La garde alternée

Les parents en garde alternée peuvent demander la mise en place d'un calendrier de facturation différencié. Pour cela, ils devront fournir en mairie le jugement stipulant la garde alternée ou à défaut un courrier cosigné des 2 parents indiquant les modalités de garde.

Chaque parent recevra donc ses propres identifiants pour le portail famille et ne pourra effectuer des réservations que sur ses jours de garde. Toute modification d'alternance devra être signalée et justifiée en mairie.

Concernant les tarifs :

- Siles 2 représentants légaux sont domiciliés à Guiliers, le tarif sera fonction du quotient familial de chacun des parents

C. La gestion des absences

Toute absence justifiée (maladie...) et signalée aux responsables des accueils de loisirs sera prise en compte et le repas non servi ou la séance non effectuée fera l'objet d'une création d'avoir.

En cas de non fonctionnement des services périscolaires, le report se fera de la même façon. Les absences pour « convenances personnelles » ne seront en aucun cas décomptées. Pensez à ne pas réserver de repas lors des sorties scolaires à la journée.

D. Le remboursement des avoirs

Les avoirs non utilisés sont reportés sur l'année suivante. Leurs remboursements sont possibles uniquement lorsque l'enfant quitte l'école (entrée au collège ou changement d'établissement). Si un enfant de la fratrie reste scolarisé, aucun remboursement ne sera possible, les avoirs seront transférés à l'enfant restant. Le remboursement interviendra en fin d'année scolaire si un RIB a bien été fourni par la famille avant la date butoir communiquée chaque année.

II- Le fonctionnement de l'accueil périscolaire

Pour fréquenter les services périscolaires, les enfants doivent être inscrits par les familles. Le dossier périscolaire doit aussi avoir été completé et transmis en mairie.

A. Les horaires et le fonctionnement

Ecole Pauline Kergomard			
LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Temps d'accueil par les enseignants et classe de 8h20 à 11h45			
Pause méridienne de 11h45 à 13h35			
Temps d'accueil par les enseignants et classe de 13h35 à 16h30			
Accueil périscolaire de 16h30 à 19h			

Ecoles Chateaubriand			
LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Temps d'accueil par les enseignants et classe de 8h20 à 11h45			
Pause méridienne de 11h45 à 13h35			
Temps d'accueil par les enseignants et classe de 13h35 à 16h30			
Accueil périscolaire de 16h30 à 19h			
Accueil périscolaire de 7h15 à 8h20			
Temps d'accueil par les enseignants et classe de 8h20 à 12h			
Pause méridienne de 12h à 13h50			
Temps d'accueil par les enseignants et classe de 13h50 à 16h30			
Accueil périscolaire de 16h30 à 19h			

1. L'accueil du matin

L'ALSH du matin est ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h à 8h20. Il est demandé aux parents de ne pas déposer les enfants avant 7h15.

L'enfant doit impérativement être accompagné par un adulte à l'intérieur du bâtiment de la garderie (nous vous rappelons que l'enfant est sous la responsabilité de la personne qui le dépose jusqu'à son arrivée dans les locaux communaux). Le responsable de l'accueil doit être prévenu de son arrivée. Veillez à bien refermer la porte après votre départ.

Un petit déjeuner est servi à 7h45 pour les enfants le désirant.

2. La pause méridienne

Dès la sortie de classe, les enfants sont pris en charge par le personnel communal. Un repas, préparé par les cuisiniers, leur est servi. Des animations sont proposées aux enfants qui le souhaitent.

En cas de problème de santé lié à l'alimentation, un PAI devra être mis en place (cf. Santé de l'enfant).

3. La surveillance de 16h30 à 17h

Les parents peuvent venir chercher leur enfant sur la cour de l'école entre 16h30 et 17h00.

Aucune collation n'étant prévue, il est possible de glisser un goûter (facile à manger) dans leur cartable, qu'ils prendront librement sur la cour de l'école.

Après 17h, les enfants n'ayant pas été pris en charge par leurs parents seront conduits en garderie. Les parents seront contactés et devront s'acquitter du paiement au tarif « garderie occasionnel ».

4. L'accueil du soir

L'ALSH du soir est ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 19h. Les enfants sont pris en charge par les animateurs périscolaires dès la fin des classes. Un goûter est prévu par la commune.

Il est demandé aux parents de ne pas récupérer les enfants après l'horaire de fermeture (si les responsables légaux n'ont pu être joints après l'heure de fermeture, l'enfant sera confié à la gendarmerie).

B. Discipline et sanctions

Les enfants fréquentant les services périscolaires doivent se tenir correctement et respecter le personnel. Le temps de restauration scolaire et les ALSH étant des temps de vie collective, les enfants devront veiller à ne pas perturber par leur attitude et leur comportement le bon fonctionnement des services.

Lors des repas, ils participeront au service en le facilitant à table. Les cris, jets de projectiles et attitude agressive sont formellement pros crits.

En cas de manquements :

- Les responsables légaux seront immédiatement avertis du comportement de l'enfant et convoqués dans les meilleurs délais.
- Si, après un deuxième avertissement écrit ou oral, le comportement de l'enfant ne s'améliore pas, une exclusion allant de 2 jours à une semaine sera prononcée.
- L'exclusion définitive pourra être prononcée en cas de manquements répétés à la discipline.
- L'irrespect envers le personnel entraînera automatiquement une exclusion temporaire sans avertissement.

C. La santé de l'enfant

Toute allergie ou problème alimentaire doit obligatoirement être signalé en mairie afin qu'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) soit mis en place en concertation entre la famille, le médecin scolaire et la commune. Seule la signature de ce protocole permet la mise en place d'un régime alimentaire spécifique.

En cas d'allergie particulièrement grave, dans l'intérêt de l'enfant, la fourniture d'un panier repas peut être demandée à la famille.

Il ne sera administré aucun médicament par les personnels municipaux en dehors des PAI.

En cas d'événement grave mettant en péril ou compromettant la santé de l'enfant, celui-ci sera confié au SAMU. Les responsables légaux de l'enfant seront informés dans les plus brefs délais.

D. Les responsabilités

1. L'accueil et le départ des enfants

La commune est responsable de l'enfant dès lors que la famille ou les enseignants l'ont confié à un membre de l'équipe d'accueil. Cette responsabilité implique une inscription préalable de l'enfant et un pointage de sa présence. La commune ne pourra être responsable en dehors des horaires d'accueil. Les parents doivent conduire et venir chercher l'enfant sur le lieu d'accueil.

Seuls les représentants légaux sont autorisés à venir chercher les enfants. Ils peuvent désigner, pour l'année scolaire toute autre personne pour venir chercher l'enfant dans le dossier d'inscription. La liste des personnes autorisées peut évoluer, à la demande des représentants légaux, par courrier remis au responsable de l'accueil périscolaire.

Si la personne venant chercher l'enfant n'est pas inscrite sur le dossier d'inscription : les responsables légaux doivent prévenir en amont le responsable de l'ALSH et fournir une autorisation écrite.

Si un mineur vient chercher l'enfant, une autorisation spécifique signée doit être établie par les responsables légaux précisant : nom, prénom et qualité du mineur chargé de récupérer l'enfant à la garderie ainsi que la date ou période de la prise en charge.

Une pièce d'identité pourra être demandée.

2. En cas d'accident ou de dégradations

La commune décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de détérioration des effets personnels des enfants. Le port de bijoux ou d'objets de valeur est fortement déconseillé. Les téléphones portables sont interdits dans l'enceinte des services périscolaires.

La responsabilité des parents pourra être engagée dans le cas où l'enfant commettait un acte de détérioration du matériel ou des locaux. Il en est de même s'il blessait un autre enfant durant le temps périscolaire.

Les représentants légaux doivent souscrire une assurance couvrant la responsabilité civile individuelle. Cette assurance doit couvrir non seulement le risque pour dommages aux biens et aux personnes causés par l'enfant mais également le risque de dommages dont il pourrait être victime.

III- Informations et contacts

Les temps de garderie et de cantine sont déclarés en Accueil de Loisirs Sans Hébergement à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Ils sont des entités éducatives à part entière et ne se réduisent pas à la seule fonction de garde.

La Caisse d'Allocations Familiales participe financièrement au fonctionnement des ALSH communaux.

Pour tout retard ou absence de votre enfant aux ALSH ou en cantine vous pourrez prévenir le personnel par téléphone ou par mail :

Garderie Chateaubriand :

Tel : 02.98.07.68.37

Mail : garderie.chateaubriand@orange.fr

Garderie Pauline Kerromard :

Tel : 02.98.07.58.55

Mail : garderie.kerromard@orange.fr

Le Maire,
Pierre OGOR

Signature des parents :

Le présent règlement restera collé dans le cahier de liaison.

CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DE L'INITIATION A LA LANGUE BRETONNE DANS LES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES POUR LA PERIODE SEPTEMBRE 2021 – JUILLET 2024

Entre :

Le Département du Finistère, représenté par _____, Président e du Conseil départemental, agissant au nom et pour le compte du Département en vertu d'une délibération de l'Assemblée départementale du _____, ci-après désigné par « Conseil départemental ».

Et

La Commune de Guiljers représentée par Mr Pierre OGOR, son Maire, agissant au nom et pour le compte de la Commune en vertu d'une délibération du Conseil municipal du _____ 2021.

Cette convention se substitue à la précédente convention couvrant le même sujet.

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Le Conseil départemental et la Direction académique des Services de l'Education nationale en vertu de la convention signée le 29 avril 2021, entendent œuvrer de manière active pour que les jeunes Finistériens qui ne poursuivent pas une scolarité bilingue puissent bénéficier le plus largement possible d'une initiation à la langue bretonne dans le cadre du temps scolaire. Cette animation culturelle s'inscrit dans le cadre réglementaire suivant :

-L'article L121-1 du code de l'éducation dispose que « Les écoles, les collèges, les lycées et les établissements d'enseignement supérieur sont chargés de transmettre et de faire acquiescer connaissances et méthodes de travail. Ils (...) dispensent une formation adaptée dans ses contenus et ses méthodes aux évolutions économiques, sociales et culturelles du pays et de son environnement européen et international. Cette formation peut comprendre un enseignement, à tous les niveaux, de langues et cultures régionales. »

-L'article L312-10 du même code précise que « Les langues et cultures régionales appartiennent au patrimoine de la France, leur enseignement est favorisé prioritairement dans les régions où elles sont en usage. Cet enseignement peut être dispensé tout au long de la scolarité selon des modalités définies par voie de convention entre l'Etat et les collectivités territoriales ou ces langues sont en usage (...). L'enseignement de la langue et de la culture régionales est proposé dans une des deux formes suivantes : un enseignement des familles sont initiées des différentes offres d'apprentissage des langues et cultures régionales. »

-L'article L312-11 du même code dispose que « Les enseignants des premier et second degrés sont autorisés à recourir aux langues régionales, dès lors qu'ils en tirant profit pour leur enseignement. Ils peuvent également connaître, de compétences et de culture et des programmes scolaires. »

-Le cadre européen de référence pour les langues (CECRL) publié en 2006 par le conseil de l'Europe inscrit les apprentissages dans une progression.

-La circulaire n°2017-072 du 12 avril 2017 relative à l'enseignement des langues et cultures régionales à l'école dispose que « l'avancement d'une année du début de l'apprentissage d'une langue vivante dès le cours de l'école élémentaire, une langue régionale peut être enseignée sur l'horaire dévolu aux langues vivantes étrangères et régionales. L'enseignement de la langue régionale est éventuellement renforcé, selon le projet d'école, par la conduite d'activités en langues régionales dans différents domaines d'apprentissage. Cet apprentissage peut en outre être précédé par des actions de sensibilisation et d'initiation à l'école maternelle, sous la conduite d'un enseignant et/ou d'un intervenant extérieur. (...) Le parcours d'éducation artistique et culturelle permet également de sensibiliser tous les élèves aux apports des langues et cultures régionales dans ce domaine. »

-L'arrêté du 25 juillet 2007 relatif aux programmes de langues régionales à l'école primaire (encart BOEN hors-série du 27 septembre 2007) précise dans son annexe 3 les objectifs pour le breton.

-Les programmes de l'école maternelle du 18 février 2015 et notamment le point relatif à l'éveil à la diversité linguistique et l'article 5 de l'arrêté du 9 novembre 2015 relatif aux horaires d'enseignement.

La Commune de Guiljers partage cet objectif et décide d'y contribuer activement sur son territoire au profit des écoles publiques primaires qui le demandent.

Le dispositif d'initiation (classes maternelles) ou d'enseignement (classes élémentaires) de la langue bretonne est mis en place à raison d'une heure hebdomadaire auprès des écoles publiques, sur demande de ces dernières et dans le cas où l'Education nationale ne peut assurer cette initiation par le recours à ses propres personnels dans le cadre d'échanges de services. La subvention versée aux intervenants est constituée des contributions du Conseil départemental du Finistère, du Conseil régional de Bretagne et de la commune concernée.

Les associations intervenant dans les écoles se sont vues délivrer une habilitation comme associations complémentaires de l'enseignement public et leurs animateurs salariés sont habilités et satisfont aux compétences pédagogiques et linguistiques requises par la Direction académique des Services de l'Education nationale.

L'objet de la présente convention est de prévoir les modalités du cofinancement.

Article 1^{er} – Modalités de financement des prestations dans les écoles

Le Conseil départemental coordonne le financement du dispositif par l'attribution de subventions sollicitées par l'association. Sxed dont les salariés interviennent dans les écoles publiques.

La Commune de Guiljers contribue au financement du dispositif pour les écoles bénéficiaires de son territoire en versant une participation financière au Département.

Cette initiation à la langue bretonne est proposée dans les écoles primaires de la Commune de Guiljers dans la limite des crédits mobilisés et affectés à cette action par le Conseil départemental et la Commune, selon des critères pédagogiques définis par convention entre la Direction académique des Services de l'Education nationale et l'association Sxed. La convention liant la Direction académique des Services de l'Education nationale et l'association figure en annexe.

Article 2 - Bases de calcul

L'association détermine chaque année, avec l'aide de la Direction académique des Services de l'Education nationale, le volume horaire et les classes qu'elle entend desservir à la rentrée suivante.

La demande de subvention qu'elle adresse au Conseil départemental est calculée sur la base de la réalisation par des salariés itinérants de 30 heures d'intervention / classe / année scolaire.

Article 3 - Répartition des contributions du Conseil départemental et de la Commune

La participation du Conseil départemental correspond à 50 % de la subvention globale accordée à l'association.

La participation de la commune correspond à 50 % de la subvention globale, de laquelle sera soustraite la contribution du Conseil régional de Bretagne.

Durant l'année scolaire 2021-22, les écoles de Guilers bénéficient de 5 heures hebdomadaires d'interventions. La subvention de la commune sera d'un montant de 3 042,30 €.

En cas de changement les années scolaires suivantes, le Conseil départemental sollicitera, par messagerie électronique, l'accord de la Commune.

Article 4 – Organisation financière

Le Conseil départemental coordonne la gestion financière du dispositif. Il attribue la subvention globale à l'association puis émet des titres de recettes adressés aux autres contributeurs.

Il adresse deux fois par an un titre de recettes précisant le montant à la Commune selon les modalités suivantes :

- En octobre de l'exercice budgétaire de l'année N : demande correspondant au 1^{er} trimestre de l'année scolaire N - N+1 (soit 1/3 du montant total)
- Au début de l'exercice budgétaire de l'année N + 1 : demande correspondant aux 2^e et 3^e trimestres de l'année scolaire N - N+1 (soit 2/3 du montant total).

Après décision par l'organe délibérant, la Commune procédera au paiement des subventions selon les règles de la comptabilité publique en faisant porter le montant au crédit du compte n° BDF Brest n° 30001 00228 C292000000 15.

Article 5 – Suivi de la convention

Un comité de pilotage composé de la Direction académique des Services de l'Education nationale, de l'ensemble des financeurs et des associations se réunit au terme de la convention signée par la Direction académique des Services de l'Education nationale et le Conseil départemental, soit à la fin de l'année scolaire 2023-2024, ainsi que sur demande de l'une des parties.

Article 6 – Durée

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de la rentrée scolaire de septembre 2021. L'engagement des parties dans la présente convention est limité aux crédits votés et affectés annuellement par chacune des parties à cette action. Son éventuel renouvellement fera l'objet d'une négociation entre les 2 parties qui débutera au plus tard 3 mois avant son terme. Pour cela, le Conseil départemental demandera un bilan global synthétique de l'application du dispositif d'initiation scolaire en cours d'achèvement et des propositions de perspectives pour la période triennale suivante à la Direction académique des Services de l'Education nationale.

Article 7 - RGPD

Dans le cadre de leurs relations contractuelles, le Conseil départemental du Finistère et le partenaire s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement des données à caractère personnel et, en particulier, le règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 dit Règlement sur la Protection des Données.

Article 8 – Communication

Le Conseil départemental et la Commune s'engagent à mentionner leur implication mutuelle dans toutes les publications ou actions de communication relatives au présent partenariat. Ils s'assurent que la Direction académique des Services de l'Education nationale et les établissements scolaires concernés fassent de même mention de ce partenariat.

Article 9 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Fait à Quimper le

Le Maire
de la commune de Guilers

Pierre OGOR

La Présidente
du Conseil départemental,

Annexe : Liste des établissements et des classes bénéficiaires dans la Commune à la rentrée 2021

Pièces jointes : 1) Convention 2021-2024 entre le Conseil départemental et la Direction académique des Services de l'Education nationale relative à l'initiation à la langue bretonne dans les écoles publiques du Finistère.
2) Convention pédagogique 2021-2024 entre la Direction académique des Services de l'Education nationale et l'association.
3) Convention d'objectifs entre le Conseil départemental et l'association pour la période 2021 – 2024.

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU FINISTÈRE

Pôle d'Évaluation Domaniale

Adresse : Le Sterenn
7 A, Allée Couchouren
BP 1709
29107 QUIMPER Cedex

Courriel : ddfip29.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Le 20 janvier 2020

Monsieur Le Maire
Ville de GUILERS
16 rue Charles de Gaulle
29820 GUILERS

POUR NOUS JOINDRE :

Évaluateur : Mikaël GUYARD

Téléphone : 02 98 00 02 45 ou 06 78 92 94 34

Courriel : mikael.guyard@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. LIDO : 2020-069V0036

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE**DÉSIGNATION DU BIEN** : détermination du prix des terrains à bâtir du lotissement communal de Coat Bian.**ADRESSE DU BIEN** : rue Lucie Radouin à GUILERS.**1 - SERVICE CONSULTANT**

MAIRIE de GUILERS - 16 rue Charles de Gaulle - 29820 GUILERS.

Affaire suivie par Madame Roselyne N'DOUKOU, responsable de l'aménagement urbain (roselyne.ndoukou@mairie-guilers.fr)

Date de consultation	: 10 janvier 2020
Date de réception	: 10 janvier 2020
Date de visite	: non visité
Date de constitution du dossier en l'état	: 10 janvier 2020

2 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE — DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

La mairie de GUILERS souhaite commercialiser les terrains du nouveau lotissement de Coat Bian à un coût abordable afin de favoriser le maintien des jeunes ménages sur la commune. C'est dans cette optique qu'elle envisage de céder les lots sur la base de **119 € TTC/m²**. Des critères d'attribution ont été établis par la mairie afin de départager les candidats à l'accession des lots. De plus, des clauses anti-spéculatives sont mises en place.

Les terrains à bâtir sont aménagés sur une emprise foncière située en limite de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) de Pen Ar C'Hoat, implantée au Nord-Ouest du bourg.

3 - DESCRIPTION DU BIEN

Références cadastrales : parcelles cadastrées section BI n° 116 (1 627 m²), n° 137 (4 431 m²) et n° 139 (10 679 m²) représentant une superficie globale de 16 737 m².

Description du bien : le lotissement comprend 23 terrains à bâtir aménagés, libres de constructeur, disposant de superficies comprises entre 369 m² et 819 m². Il prévoit également la réservation d'une emprise de 933 m² pour la construction de logements sociaux.

4 - SITUATION JURIDIQUE

Propriétaire présumé : commune de GUILERS. Les biens sont appréciés libres de toute occupation.

Origines de propriété : les parcelles cadastrées section BI n° 137 et n° 139 ont été acquises en 1990. La parcelle cadastrée BI n° 116 a été achetée en date du 24/04/2019 (acte n°2019P03641) à Brest Métropole, moyennant un prix de 24 405 €.

5 - URBANISME ET RÉSEAUX

Le terrain d'assiette est soumis aux dispositions du PLU facteur 4 approuvé le 20 janvier 2014, et situé en zone IAUC. Ce périmètre correspond à un secteur à caractère naturel, destiné à être ouvert à l'urbanisation à court et moyen terme pour permettre le développement de la zone UC (à vocation de mixité des fonctions urbaines).

6 - DÉTERMINATION DE LA MÉTHODE

La valeur vénale du bien à évaluer est déterminée par la méthode par comparaison qui consiste à fixer la valeur à partir de l'étude objective des mutations de biens similaires sur le marché immobilier local. Au cas particulier, cette méthode est utilisée car il existe un marché immobilier local avec des biens comparables.

7 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

Au regard de l'étude de marché réalisée, il apparaît que le prix fixé par la mairie (119 € TTC le m²) correspond à une valeur qui se situe dans le bas de la fourchette des valeurs constatée sur la commune. Celui-ci s'explique moins par la situation en périphérie que par la volonté communale de favoriser l'implantation des jeunes couples. En outre, cette valeur est plus importante que le coût de revient prévisionnel de l'opération. Aussi, les conditions financières fixées par le conseil municipal sur la base de 119 € TTC le m² peuvent être acceptées.

8 - DURÉE DE VALIDITÉ

La durée de validité du présent avis est de 2 ans.

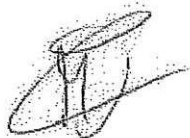
9 - OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour la Directrice départementale des Finances publiques du Finistère et par délégation,

L'Évaluateur du Domaine,



Mikaël GUYARD
Inspecteur des Finances publiques





AVENANT N° 1 A LA CONVENTION

2021-2022

entre

Brest métropole et les communes de Bohars, Gouesnou, Guillevic, Guipavas, Le Rellecq-Kerhuon, Plougastel-Daoulas et Plouzané, relative à la production de logements sociaux publics et à leur financement.

Vu la loi N° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain,

Vu la loi N°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la loi N° 2017-86 du 17 janvier 2017 relative à l'Égalité et la Citoyenneté,

Vu le décret N° 2019-1577 du 30 Décembre 2019 mentionnant la liste des communes exemptées de l'application des dispositions des articles L. 302-5 et suivants du code de la construction et de l'habitation, en application du III du même article, au titre de la septième période triennale (années 2020, 2021 et 2022),

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Bohars en date du/2021 portant adoption de l'avenant à la convention et autorisant le Maire de Bohars à la signer,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Guipavas en date du 30/06/2021 portant adoption de l'avenant à la convention et autorisant le Maire de Guipavas à la signer,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Guillevic en date du 10/06/2021 portant adoption de la présente convention et autorisant le Maire de Guillevic à la signer,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Le Rellecq Kerhuon en date du 17/06/2021 portant adoption de l'avenant à la convention et autorisant le Maire de Le Rellecq-Kerhuon à la signer,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Plouzané en date du 28/06/2021 portant adoption de l'avenant à la convention et autorisant le Maire de Plouzané à la signer,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Gouesnou en date du 24/06/2021 portant adoption de l'avenant à la convention et autorisant le Maire de Gouesnou à la signer,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Plougastel-Daoulas en date du 01/07/2021 portant adoption de l'avenant à la convention et autorisant le Maire de Plougastel-Daoulas à la signer,

Vu la délibération du Conseil de la métropole de Brest métropole en date du 15/10/2021 portant adoption de l'avenant à la convention et autorisant le Président de Brest métropole à la signer,

Entre

Brest métropole, représentée par son président François Cullillandre,

Et

Les communes membres de Brest métropole, représentées par leurs maires,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Une convention a été signée le 25 mai 2021 entre Brest métropole et ses communes membres, relative à la production de logements sociaux publics et à leur financement. Le présent avenant vient modifier l'article 2 de la convention 2021 – 2022 relative à la production de logement sociaux publics et à leur financement.

Suite aux résultats de l'inventaire communal à jour du 1^{er} janvier 2020 concernant le taux de logements sociaux (au sens de la loi SRU) par rapport au nombre de résidence principale, il apparaît nécessaire d'actualiser cette convention.

En termes de contribution financière, la commune de Guillevic dont le taux de logements publics dépasse 15% au 1^{er} janvier 2020 voit sa contribution financière unitaire par logement public baisser.

SUBVENTION A L'ASSOCIATION D'ANIMATION ET DE GESTION DU CENTRE SOCIOCULTUREL "L'AGORA"

	PLAFOND DE SUBVENTION	2020		2021		DIFFERENCE 2021 / 2020	
		TOTAL DEPENSES 2019 SUPPORTEES PAR L'ASSOCIATION	MONTANT DE LA SUBVENTION MUNICIPALE	TOTAL DEPENSES 2020 SUPPORTEES PAR L'ASSOCIATION	MONTANT DE LA SUBVENTION MUNICIPALE PREVISIONNELLE	DEPENSES SUPPORTEES PAR L'ASSOCIATION	SUBVENTION MUNICIPALE
Subvention en lien avec le projet social							
Actions reconduites (axes : "accompagner", "fédérer" et "vivre ensemble")	16 100,00 €	25 200,00 €	14 430,00 €	19 220,00 €	9 228,00 €	5 980,00 €	5 202,00 €
Action nouvelles	16 700,00 €	28 650,00 €	16 400,00 €	11 182,00 €	8 346,00 €	17 468,00 €	8 054,00 €
TOTAL	32 800,00 €	53 850,00 €	30 830,00 €	30 402,00 €	17 574,00 €	23 448,00 €	13 256,00 €
Subvention affectée aux postes d'animatrices							
Animatrice Famille	50% d'un ETP		15 996,00 €		Chômage partiel déduit		1 508,00 €
Animatrice Cybercommune	50% d'un ETP		14 800,00 €				1 190,00 €
TOTAL			30 796,00 €		28 098,00 €		2 698,00 €
TOTAL SUBVENTION			61 626,00 €		45 672,00 €		15 954,00 €

-43,00%

-8,76%

-25,89%

PROPOSITION DE VALIDATION DU PROJET SOCIAL Année 2021 - Subvention sur actions 2020 (N-1)

AXES ET OBJECTIFS		Actions prévues	Estimation du budget	Validation des objectifs ou/ou non	Participation ville prévue sous condition d'atteinte des objectifs	Proposition participation ville - Année 2021	Réalisé 2020	Total réalisé 2020	
AXE 1 : Accompagner									
OBJECTIF 1 - Rendre visible la fonction d'accompagnateur du Centre Social									
Accompagnement des habitants en vue de valoriser leurs compétences	Organisation de manifestations culturelles portées par les habitants						175		
	Mise en place d'activités avec et par les habitants	2 000,00 €			2 000,00 €	1 955,00 €	1472,275	1954,78	
	Organisation de sorties familiales et week-ends familiaux avec les habitants						157,7		
	Animations au collège Croas Ar Pennoc						325,92	325,92	
	Animations sur la Pause Méridienne	4 400,00 €	216 h sur 36 semaines		4 400,00 €	326,00 €	822	9102,095	
	Consolidation des liens avec les Assistantes Sociales du secteur						5096,2		
	Développement de l'accompagnement numérique, en particulier pour les seniors						369,6		
	Consolidation des liens avec le CCAS	3 000,00 €			2 000,00 €	2 000,00 €	256,4	2000	
	Participation des professionnels à des jurys de validation de diplôme professionnel						277,2		
	Développement de l'action Visites Amicales à Domicile						0		
	Poursuite des actions d'aide aux aidants								
OBJECTIF 2 – Soutenir les parents dans leur fonction parentale									
Accompagnement des parents	Redynamisation de la Pause Parents	1 500,00 €			1 000,00 €	1 000,00 €	107,4	2403,91	
	Mise en place d'animations parents-enfants (brioché en famille...)						307,51		
	Sortie familiale						1989		
OBJECTIF 3 – Développer et consolider le soutien associatif									
Formation	Formation des baby-sitters						0		
	Accueil et accompagnement de stagiaires	500,00 €			500,00 €	500,00 €	379,2	933,6	
	Poursuite des actions de soutien à la vie associative (liens confiance)						554,4		
sous total axe 1 hors actions nouvelles (estimat° du budget)						11 400,00 €			
sous total axe1 Proposition participation mairrie						5 781,00 €			
Dépense réelle 2020 : (S/total axe 1)									12 439,61 €

AXE 2: Fédérer

OBJECTIF 1 – Acquérir la légitimité à fédérer

Soutien au montage de projets collectifs	Recensement des compétences et savoirs des Guillois				68		
	Développement d'activités inexistantes sur la commune)				192		
	Temps informels, débats et questionnaires	2 000,00 €			508,67	1168,67	1168,67
	Poursuivre le travail en groupes projets (Semaine du Sout. Mois de la santé...)				0		
	Poursuivre le travail en commission				400		

OBJECTIF 2 – Favoriser l'interconnaissance entre acteurs

Le partenariat à l'échelon local	Poursuite de l'organisation d'événements partenariaux (Plains Faux...)				706,74		
	Participation au forum des associations				0		
	Développement de nouveaux partenariats « opportunités » (Swing du Tonnerre avec EMDG et Mairie...)	1 000,00 €		1 000,00 €	237,5	1544,04	1000
	Consolidation du partenariat Pôle Emploi				415		
	Participation au Collectif Artistique				184,8		

OBJECTIF 3 – Créer et/ou participer à la création de réseaux d'acteurs

Le partenariat au-delà de l'échelon local	Implication dans les instances, réseaux et temps forts Fédéraux				52,2		
	Recherche de nouveaux partenariats à l'échelon de la Métropole)	1 000,00 €		200,00 €	0	499,7	200
	Poursuite du travail au sein des réseaux (Réapp, Padelieu, handicap...)				447,5		

sous total axe 2 hors actions nouvelles (estimat^e du budget)

4 000,00 €

Dépense réelle 2020 :
(S/total axe 2)

3 212,41 €

sous total axe 2 Proposition participation maîtrise

2 369,00 €

AXE 3 : Vivre ensemble

OBJECTIF 1 – Consolider la cohésion au sein du Centre

Au sein de L'Agora	Organisation de temps de cohésion entre bénévoles et salariés Travailler sur la coopération Bénévoles/Salariés Formation des bénévoles à l'accueil et l'écoute des habitants Poursuivre la politique d'accueil au sein du Centre (Hall, Café)	2 500,00 €	-	-	667,21 308 1409,24 105,6	2490,05	0	
OBJECTIF 2 – Favoriser l'inclusion des habitants								
Poursuite de l'accueil des personnes porteuses de handicap	Organisation de rencontres régulières avec les éducateurs de Pen Ar Choc'h Mise en place d'outils de suivi des personnes accueillies (échanges, formulaires, questionnaires de satisfaction, rencontres entre responsables d'activités) Formation des bénévoles à l'accueil des personnes porteuses de handicap	3 000,00 €	-	-	246,4 0 277,2	523,6	523,6	
OBJECTIF 3 – Mise en place d'un réseau de Veille Citoyenne								
Poursuite de l'action Visites à Domicile	Mise en place d'actions de recrutement de nouveaux bénévoles Développement de la communication sur ce dispositif Développement de l'action d'accompagnement avec Parental (analyse de pratique bénévoles)	1 500,00 €	-	-	0 154,4 400	594,4	594,4	
<i>sous total axe 3 hors actions nouvelles (estimation du budget)</i>						7 000,00 €	Dépense réelle 2020 : (S/total axe 3)	3 568,05 €
<i>sous total axe 3 Proposition participation mairie</i>						1 078,00 €		
TOTAL ACTIONS (estimat° du budget)						22 400,00 €		
TOTAL PARTICIPATION MAIRIE - Proposition						9 228,00 €		Dépense réelle 2020 : (total hors acte nouvelles) 19 220,07 €

LES ACTIONS NOUVELLES

AXES ET OBJECTIFS	actions prévues	estimation du budget	Validation des objectifs ou/non	Participation ville prévu sous condition d'atteinte des objectifs	Proposition participation ville	Réalisé 2020	Total réalisé 2020	
Mise en place d'un politique tarifaire								
Objectifs : Favoriser l'accessibilité aux animations portées par L'Agora et la mixité au sein du Centre								
1 Travailler sur les quotients familiaux		1 500,00 €		1 500,00 €	1 500 €	1 500,00	1500	1500
2 Mise en place d'une grille tarifaire								
3 Communiquer les nouveaux tarifs								
Formation des nouveaux administrateurs et bénévoles								
Objectifs : Favoriser l'implication des bénévoles et des administrateurs, leur montée en compétence et permettre à chacun de trouver sa place								
1 Communiquer sur les formations mises en place par la Fédération								
2 rechercher les complémentarités avec le service vie associative de la commune		1 000,00 €		1 000,00 €	1 000 €	1379,33	1379,33	1000
3 mise en place d'un plan de formation bénévoles								
4 organisation de formation in situ								
Mise en place de formation pour les responsables associatifs								
Objectifs : permettre aux dirigeants associatifs de mieux appréhender leurs fonctions et favoriser le partage d'expériences et compétences								
1 recenser les besoins des responsables associatifs								
2 rechercher les complémentarités avec le service vie associative de la commune		1 500,00 €		1 300,00 €	554 €	554,4	554,4	554,4
3 mise en place d'un programme de formations								
La Ludothèque, espace de formation								
Objectifs : Favoriser le partage de compétences, développer l'autonomie des structures, de nouveaux partenariats et faire reconnaître l'expertise de la Ludothèque								
1 recenser les compétences au sein de la structure								
2 former les bénévoles de la Ludothèque		2 000 €		2 000,00 €	376 €	375,9	375,9	375,9
3 organisation de temps de formation pour les structures utilisatrices (écoles, EHPAD, Espaces Jeunes...)								
La Ludothèque, un outil au service des familles								
Objectifs : développer la Ludothèque en élargissant l'équipe de bénévoles, en permettant aux habitants de s'approprier l'outil et développer de nouveaux projets en faisant évoluer l'outil								
1 recenser les « habitués » de la Ludothèque								
2 recenser leurs compétences en matière jeu et/ ou d'accueil		1 500,00 €		1 300,00 €	1 300 €	1719	1719	1300
3 mettre en place une formation à l'accueil et au jeu								
4 mettre en place un accompagnement post formation par binôme (un « ancien » et un « nouveau »)								

Création d'une Pause Parents d'Ados									
Objectifs : Favoriser l'échange entre parents afin de faire émerger des problématiques grâce à la mise en place d'un espace de co-construction.									
Faire tomber les représentations sur les adolescents									
1 travailler avec l'espace Jeunes sur le repérage des familles et la communication									
2 cerner les attentes de ce public pour répondre au mieux à leurs besoins									
3 mise en place de soirées d'échanges co animées avec l'Espace Jeunes de Guillers									
4 création de groupes d'échanges réguliers avec interventions ponctuelles « d'experts »									
Lancement d'une réflexion sur l'accompagnement aux démarches administratives en ligne									
Objectifs : Sensibiliser les différentes institutions aux conséquences de la dématérialisation. Organiser une réponse collective aux besoins des habitants et être en capacité de mettre en place un accompagnement									
1 réunir les institutions pour échanger sur la dématérialisation									
2 recenser les démarches administratives dématérialisées									
3 étudier la faisabilité d'un accompagnement à moyen terme avec les autres familles fréquentant les activités de l'Agora									
4 mise en place d'un accompagnement									
Mise en place de rencontres d'échanges inter-associatives									
Objectifs : favoriser l'interconnaissance entre associations et créer une dynamique de travail en commun									
1 recenser les problématiques communes aux associations en lien avec le Service Vie									
Associative de la Ville de Guillers									
2 réunir les différents acteurs autour de l'organisation de manifestations thématiques									
Mise en place d'une commission Lien Social									
Objectifs : Permettre aux acteurs sociaux de se rencontrer et de travailler ensemble afin de répondre, de manière concertée, aux besoins des habitants									
1 Recenser les acteurs et leurs questionnements et/ou problématiques									
2 mettre en place des groupes de travail thématiques (inclusion, vieillissement...)									
3 partager le travail des groupes au sein de la commission									
4 mettre en place des projets transversaux									
Création d'un espace de mutualisation inter-association									
Objectifs : Partager les « richesses » des différentes associations									
1 recenser les atouts des associations (matériel, compétences, expériences)									
2 réunir les associations afin de travailler sur l'outil									
3 mise en place de l'outil									
4 organiser un suivi annuel (mise à jour de l'outil)									

Développement des partenariats Ludothèque

Objectifs : Permettre l'accès à la Ludothèque au plus grand nombre en développant ses missions, ainsi que sa place sur le territoire communale et métropolitain								
1	Poursuivre les actions existantes en fonction de nos moyens							
2	Poursuivre la participation aux réseaux des Ludothèques	500,00 €			500,00 €	500 €	517,85	517,85
3	Rencontrer les partenariats éventuels							
4	Mettre en place des actions nouvelles avec ces nouveaux partenariats en tenant compte des moyens humains disponibles							500
Organiser l'accueil des nouveaux adhérents								
Objectifs : Donner une place à chacun des nouveaux adhérents en faisant découvrir les richesses du Centre Social, en favorisant leur bien-être, leur implication et en permettant la rencontre								
1	organisation d'une journée portes ouvertes en amont du forum des associations							
2	organiser un temps d'accueil des nouveaux adhérents	300,00 €			- €	0 €	324	324
3	Mise en place d'un livret d'accueil du nouvel adhérent							0
4	Retour de la plaquette de rentrée							
Mise en place d'actions hors les murs								
Objectifs : Mieux faire connaître l'action du Centre Social en développant des animations et actions de proximité, en consolidant les partenariats et en permettant la rencontre								
1	Recenser les lieux pouvant accueillir des animations extérieures							
2	Mise en place d'animations ponctuelles au sein des structures et des quartiers	1 000,00 €			1 000,00 €	200 €	199,8	199,8
3	Mise en place d'activités sur site							199,8
Création d'espaces d'échange inter activités								
Objectifs : Redynamiser le Centre et (re)donner du sens à l'engagement de tous les adhérents en faisant mieux connaître le Centre et ses actions, en favorisant l'implication et le partage d'idées des habitants								
1	Mise en place de temps conviviaux inter activités							
2	Mise en place d'un temps d'accueil des nouveaux responsables d'activités	500,00 €			- €	0 €	747,64	747,64
3	Organisation d'une journée portes ouvertes annuelle							0
Mise en place d'actions en lien avec l'Epicierie Sociale								
Objectifs : Permettre l'accès aux loisirs au plus grand nombre en favorisant l'inclusion des publics fragilisés								
1	Mise en place de temps de rencontres avec les bénéficiaires au sein de l'Epicierie Sociale	1 500,00 €			1 500,00 €	161 €	160,95	160,95
2	Organisation d'animations avec les bénéficiaires							
3	Implication des bénéficiaires dans les animations mises en place							

Mise en place d'un parrainage réciproque Jeunes et Adultes Engagés										
1	Organisation d'un temps d'échange sur la thématique de l'engagement									
2	Mise en place de temps de découverte entre jeunes et anciens	1 000,00 €		500,00 €	308 €		308		308	
3	Organisation d'un temps fort de valorisation des formes de bénévolats								308	
Consolidation des passerelles avec le Foyer de Vie de Pan Ar Choat										
Objectifs : Favoriser l'inclusion des résidents au sein de L'Agora en développant les liens entre professionnels, en améliorant l'accueil au sein du Centre et la formation										
1	Organisation de temps de concertation entre professionnels des 2 structures									
2	Mise en place de formation « Inclusion et accueil des personnes porteuses de handicap » pour les responsables d'activités	1 500,00 €		250,00 €	179 €		179		179	
3	Organisation de temps d'analyse de pratiques avec les responsables d'activités								179	
Consolidation des passerelles avec l'EHPAD « Les Petits Pas »										
Objectifs : Développer les actions avec cette structure et la réflexion sur les questions liées au vieillissement										
1	Organisation de temps de concertation entre professionnels des 2 structures									
2	Développement d'actions au sein de la résidence (Ludithèque, après-midi échange...)	1 500,00 €		250,00 €	72 €		71,6		71,6	
3	Mise en place d'actions au sein du Centre								71,6	
Mise en place d'un réseau de voisinage										
Objectifs : Favoriser l'échange entre voisins en créant ou recréant des solidarités de proximité s'appropriant l'outil et développer de nouveaux projets en faisant évoluer l'outil										
1 Etat des lieux de l'existant										
2	Rencontre avec les associations de Voisins existantes sur Guilers et environs	500,00 €		- €	0 €		554,4		554,4	
3	Accompagnement à la mise en place d'expérimentations sur les quartiers								0	
Développement d'un partenariat L'Agora/CCAS pour les sorties familiales										
Objectifs : Favoriser la participation de tous aux sorties familiales										
1 Lancement d'une expérimentation sur une période de vacances										
2	Mise en place d'un outil de communication CCA/S/L'Agora concernant les bénéficiaires	1 500,00 €		1 500,00 €	0 €		0		0	
3	Organisation de sorties communes								0	
SOUS TOTAL ACTIONS NOUVELLES (estimat° du budget)				22 100,00 €					Dépenses réelles 2020 - act° nouvelles	11 182,45 €
<i>Proposition Participation mairie actions nouvelles</i>				8 346,00 €						
TOTAL PROJETS (estimat° du budget)				44 500,00 €					Total dépenses réelles 2020 (act° reconduites + act° nouvelles)	30 402,52 €
TOTAL PARTICIPATION MAIRIE - Proposition				17 574,00 €						